L 'essentiel et plus encore

santé
famille
retraite
services

Beaune et Dématérialisé (Teams)

Vendredi 28 avril

2023

Assemblée Générale

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

L'Assemblée Générale de la Caisse régionale MSA de Bourgogne s'est tenue le 28 avril 2023 à Beaune (21) en présentiel ainsi qu'en mode dématérialisé via l'outil Teams.

M. Bossong accueille l'ensemble des délégués présents.

Il donne ensuite la parole à Pierre Jean Renoux, délégué du 1er collège, Président de l'échelon local Gâtinais en Bourgogne / Pont sur Yonne / Sens / Thorigny sur Oreuse dans l'Yonne.

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Et bienvenue à tous les délégués de Bourgogne présents aujourd'hui pour cette assemblée générale.

Je suis Pierre-Jean Renoux, délégué du 1er collège et Président de l'échelon local « Gâtinais-en-Bourgogne / Pont-sur-Yonne / Sens / Thorigny-sur-Oreuse », dans l'Yonne.

Tout d'abord, je tenais à remercier la Mairie de Beaune qui nous accueille une fois encore dans ce Palais des Congrès pour notre assemblée générale annuelle.

Sur notre territoire, à l'initiative des délégués qui participent en nombre à nos réunions et nos actions, nous avons organisé une action de prévention avec le soutien du conseiller en prévention de la MSA de Bourgogne.

Une formation sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) s'est déroulée sur le 1er semestre 2022. Des exploitants du secteur ont, à cette occasion, pu se mettre à jour avec la réglementation et recevoir un appui très apprécié du conseiller en prévention pour l'élaboration de ce DUERP.

Le deuxième semestre 2022 a été consacré à la mise en place de l'action commune sur l'alimentation, action déclinée sur tout le territoire français. Un travail en partenariat avec les Jardins de la Croisière à Sens a permis à certaines familles du secteur de vivre un temps de réflexion et de partage autour d'une journée cueillette et cuisine. A cette occasion nous avons eu le plaisir de recevoir un représentant de la Caisse centrale et un reportage a été réalisé. Le travail réalisé en Bourgogne par les délégués et l'équipe Vie institutionnelle a placé notre caisse sur la première place du podium au niveau national. J'en profite pour adresser toutes mes félicitations à l'ensemble des délégués bourguignons.

Merci pour votre attention,

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente assemblée générale.

M. Bossong remercie M. Renoux pour son intervention.

Il remercie l'ensemble des personnalités, présentes ou représentées (**diaporama en annexe 1**), ainsi que la presse.

Après contrôle des feuilles d'émargement, il est constaté 175 délégués (hors pouvoirs), répartis comme suit :
- 1er collège : 74 délégués,
- 2ème collège : 76 délégués,
- 3ème collège : 25 délégués.

573 délégués ont été convoqués.

Le quorum (144 délégués) étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Dominique Bossong, Président du Conseil d'administration (CA).

Désignation des assesseurs :

M. Bossong propose de désigner :
Collège 1 : Christine Ligier Echelon local (EL) Digoin - Gueugnon (71)
Collège 2 : Jean Paul Perazzi, EL La Charité sur Loire – Guérigny (58)
Collège 3 : Amandine Pernot, EL Pierre de Bresse (71)

Il demande si des personnes s'opposent à ces 3 propositions. Il n'y a pas d'opposition.

M. Bossong soumet au vote des délégués la désignation des assesseurs.

DECISION
Sont désignés à l'unanimité :
Assesseur 1er collège : Christine Ligier, Echelon local (EL) Digoin - Gueugnon (71)
Assesseur 2ème collège : Jean Paul Perazzi, EL La Charité sur Loire – Guérigny (58)
Assesseur 3ème collège : Amandine Pernot, EL Pierre de Bresse (71)

Désignation du secrétaire de séance :

M. Bossong propose de désigner Armelle Rutkowski, Directrice Générale, comme secrétaire de séance.

Il soumet au vote des délégués la désignation du secrétaire de séance.

DECISION
A l'unanimité, Armelle Rutkowski, Directrice Générale, est désignée secrétaire de séance.

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2022 :

M. Bossong rappelle que le procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2022 a été publié sur le site internet de la Caisse régionale MSA de Bourgogne et des exemplaires ont également été proposés à l'entrée de la salle.

Il soumet au vote des délégués l'approbation du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2022 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne.

DECISION
Le procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2022 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne est approuvé à l'unanimité.

1 – Présentation du rapport d'activité par Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale

M. Bossong donne la parole à Mme Rutkowski qui présente son rapport d'activité.

Diaporama en annexe 2

Monsieur le Président,
Monsieur le 1er Vice président,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, à mon tour, vous saluer et vous souhaiter la bienvenue à notre traditionnelle Assemblée générale, que vous soyez présents ici au Palais des congrès de Beaune ou derrière vos écrans chez vous.

Traditionnellement le rapport d'activité que je vous présente, reprend les chiffres clés de notre entreprise qui clôturent l'année précédente. Le Président et les Présidents des différentes commissions vous présenteront, eux, les actions qu'ils ont initiées. Je ne faillirai pas à la tradition, et avant de vous les détailler pour cette année 2022, je souhaite mettre en lumière quelques éléments clés.

1 – L'année 2022 de la MSA Bourgogne en quelques chiffres

La MSA Bourgogne en 2022, c'est pour ses 107 514 adhérents :
- plus de 4 millions d'actes de liquidation afin de décompter les droits,
- 2,2 millions de visites sur notre site internet,
- 1,4 million de connexions sur les espaces privés,
- 234 000 contacts de proximité (accueil physique, téléphonique ou mail),
- 230 000 courriers reçus,
- 1 action par jour sur l'année dans les territoires ruraux que ce soit en Vie institutionnelle (VI), Action sanitaire et sociale (ASS), Prévention et instants santé,
- plus de 170 000 mails ou SMS adressés,
- 395 000 courriers adressés dont un tiers par envoi électronique,
- 40 000 dépôts de document sur les espaces privés,
- Plus d'1 milliard d'euros de prestations versées pour 476 M€ de cotisations et contributions légales émises, soit 9 500 € par adhérent et pour l'année, ou 7 SMIC mensuels,
- nous avons parcourus 1 094 514 km soit 27 fois le tour de la terre ou 3 voyages entre la terre et la lune.

Et tout cela réalisé par :
- 478 salariés,
- 700 délégués parmi lesquels 40 administrateurs.

Si vous ne devez retenir que quelques chiffres, retenez ceux-là, car ils démontrent l'ampleur de notre impact sur la vie des adhérents de la MSA et des territoires ruraux.

2 – Le contact avec nos adhérents

2-1 – L'accueil de proximité

L'accueil physique a connu une fréquentation en augmentation. Ainsi, avec 21 585 personnes reçues, les entretiens en spontané ont augmenté de 10 % par rapport à 2021 (19 577). De même, on constate une augmentation des rendez-vous (RDV) prestations avec 1 174 personnes reçues contre 1 032 en 2021. Parmi ces derniers, il y a eu 628 entretiens individuels retraites salariés et non salariés contre 617 en 2021.

Un volume global de RDV qui reste stable autour de 10 500 par an et des RDV téléphoniques qui continuent à progresser (+ 13 %) représentant un tiers de l'ensemble des RDV.

Enfin, avec l'ouverture d'une France services à Montbard (21), un point d'accueil MSA a été créé, ce qui porte le nombre de nos points d'accueil à 19 sur les 4 départements.

2-2 – Les France services portées par la MSAB
Comme annoncé lors de la dernière assemblée générale, 2 nouvelles France services ont été labellisées en 2022, portant à 4 celles qui sont portées par la MSA Bourgogne, renforçant notre stratégie du « aller vers » et notre maillage territorial. Ainsi, 11 270 sollicitations ont été gérées par nos agents dans nos France services (6 369 en Saône-et-Loire et 4 901 en Côte d'Or). Ces chiffres confirment le besoin de proximité sur les territoires et notre rôle dans ce maillage n'en est que renforcé.

2-3 – Les modes de contact
Concernant le nombre d'appels entrants, nous connaissons une stabilité entre 2021 et 2022 autour de 199 000 appels mais une évolution notable qui se confirme par rapport à 2019 où nous comptabilisions 150 000 appels entrants, soit près de 40 000 appels entrants en plus en 2022.

Et si la prise en charge de ces appels a connu une diminution de 7 % cette dernière année, due, en grande partie, à des variations de moyens humains (maladie, démissions, mutations) dégradant fortement le taux d'appels aboutis et entraînant une augmentation d'appels réitérés, nous avons, malgré tout, répondu à près de 58 500 appels de plus qu'en 2019. Il y a une augmentation de la demande sociale alors que les effectifs de la MSA continuent à baisser. Des pistes d'amélioration sont en cours car il s'agit bien là de l'image de la caisse. Les adhérents doivent pouvoir nous joindre facilement.

Depuis le 2 février 2023, afin de rendre le meilleur service à ses adhérents, la MSA Bourgogne a étoffé son réseau téléphonique, en proposant des numéros d'appel spécifiques selon la cible ou le domaine concerné. C'est une première étape et nous mettons tout en œuvre pour apporter une solution de qualité et pérenne.

3 – <u>L'action au bénéfice de nos adhérents</u>

3-1 – Le conseil de proximité
On constate une stabilité du nombre de missions des conseillers de proximité auprès des nouveaux exploitants ou employeurs avec un peu plus de 1 000 missions.

Le nombre de sollicitations des autres services a diminué avec 450 RDV en 2022 contre 550 en 2021. Le nouveau dispositif « Parcours attentionné pour les nouveaux installés » connaît un démarrage positif avec 306 RDV.

A noter une relative stabilité des sollicitations pour interventions collectives (52 en 2022 contre 63 en 2021), y compris pour les réunions d'information retraite.

Par contre, les conseillers connaissent une montée en charge dans l'accompagnement des France services, en assurant la formation du volet MSA et en étant le contact privilégié pour le traitement de dossiers complexes MSA pour l'ensemble des France services de Bourgogne (770 interventions contre 500 en 2021).

3-2 – La santé de nos adhérents
Expérimentés en 2020 en Bourgogne Franche-Comté et généralisés l'année suivante, les **RDV Jeunes retraités** sont des entretiens assurés majoritairement par téléphone, par des infirmières. Ces bilans de santé comportent également un volet social (difficultés de logement ou dans les gestes de la vie quotidienne, isolement, rôle d'aidant…) transmis aux services sociaux MSA en cas de besoin – 146 ont été réalisés en Bourgogne et 29 en Franche-Comté.

En ce qui concerne les **Instants santé adultes** :
- séances en présentiel : 35 en Bourgogne (503 participants) et 25 en Franche-Comté (363 participants),
- entretiens réalisés par téléphone (EPT) et en visio-conférence (à la marge) : 570 en Bourgogne et 153 en Franche-Comté.

Dans le domaine des **Instants santé jeunes** (16 à 24 ans), 230 entretiens ont été réalisés en Bourgogne et 186 en Franche-Comté.

10 entreprises d'insertion sont concernées par les **Bilans précarité** à destination de leurs salariés (7 en Franche-Comté et 3 en Bourgogne). 124 des 147 salariés inscrits ont bénéficié de ce bilan de santé et 79 d'entre eux ont vu le Chirurgien dentiste conseil de la MSA.

Suite aux Instants santé ou Bilans précarité réalisés, les personnes concernées reçoivent un **Bon bucco-dentaire** pour un suivi par un chirurgien-dentiste. 566 ont été remis en Bourgogne et 226 en Franche-Comté.

Dans le domaine de la **Prévention nutrition santé,** à l'issue des bilans de santé, le médecin a la possibilité de prescrire un conseil nutritionnel comportant 3 consultations auprès d'un diététicien. En Bourgogne et Franche-Comté, 95 ressortissants (56 en Bourgogne et 39 en Franche-Comté) en ont bénéficié et 88 consultations ont été réglées par la MSA (44 en Bourgogne et 40 en Franche-Comté).

3-3 – La Santé sécurité au travail (SST)

Le service SST gère une population de plus de 42 000 salariés dont 1 912 apprentis, 51 837 saisonniers et 18 202 chefs d'exploitation et aides familiaux. Une population en augmentation par rapport à 2021 (près de 40 000 salariés dont 2 000 apprentis, 46 420 saisonniers et 16 725 chefs d'exploitation et aides familiaux).

Le service SST a réalisé plus de 8 000 examens de médecine du travail. A noter que le nombre d'accidents du travail (AT) ou Maladies Professionnelles (MP) a baissé en 2022, qu'il s'agisse des salariés ou des non salariés.

Rappel des trois orientations majeures du Plan SST 2021-2025 :

- **Agir pour préserver la santé dans le travail :** prévenir le mal-être agricole, sensibiliser les jeunes générations au travail en sécurité.
- **Accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole** : promouvoir les nouveaux outils et méthodes pour développer la prévention, les soutenir face aux préoccupations environnementales et sociétales d'aujourd'hui (alimentation, bien-être animal, limitation des pesticides…).
- **Développer la relation de service :** associer tous les acteurs (équipes MSA, employeurs, salariés, agriculteurs, élus et partenaires MSA…) dans la construction de projets innovants visant à réduire les risques et favoriser le bien-être au travail.

De leur côté, les conseillers en prévention des risques professionnels ont réalisé 1 696 visites en milieu de travail auprès des salariés et exploitants sur différents sujets (Document unique d'évaluation des risques professionnels [DUERP], accompagnement du chef d'entreprise et suivi de projets, formation, montage dossiers d'aides financières…).

3-4 – La MSA et le développement social des territoires ruraux

2022 est une année exceptionnelle du fait d'une conjoncture économique particulière. Ainsi, ce sont près de 21 M€ qui ont été investis dans les aides apportées par l'ASS de la MSA Bourgogne pour accompagner les adhérents, financer des actions collectives ou encore des structures et, surtout, soutenir les assurés fragilisés par les crises agricoles (pour 14,9 M€). Pour rappel, en 2021, le montant alloué aux aides liées aux crises agricoles était de 2,7 M€.

3-5 – La MSA auprès des entreprises

Les 14,9 M€ de prises en charge partielles de cotisations ont ainsi bénéficié à 5 713 demandeurs. En 2021, ils étaient 1 053 bénéficiaires pour 2 758 000 € de prises en charge partielles de cotisations. Par ailleurs, 1 322 dossiers de remises de majorations de retard ont été traités pour 815 535,14 €.

4 – La MSA au service de la protection sociale

4-1 – La Caisse de MSA de Bourgogne

Au 31 décembre 2022, la MSA Bourgogne, c'était 478 salariés dont 24 en contrat à durée déterminée (CDD) pour un budget total de fonctionnement de 52,6 M€, dont plus de 26 M€ consacrés aux charges de personnel, soit 3,5 % du coût de gestion.

La TaskForce retraite basée sur Nevers a changé de nom pour devenir la FAIR retraite, mais son activité reste la même, à savoir l'aide apportée aux autres caisses dans la gestion de leur charge de travail dans le domaine retraite.

4-2 – Nos ressortissants en 2022

En Bourgogne, la population agricole connaît, une fois encore, une fluctuation identique aux années précédentes, le nombre :

- de ressortissants agricoles couverts en maladie est de 107 514 pour l'année 2022, alors qu'il était de 108 950 en 2021 et pour rappel de 109 659 en 2020,
- de non salariés agricoles passe de 18 473 en 2021 à 18 202 en 2022,
- de retraités agricoles chute encore pour passer de 124 545 en 2021 à 121 505 en 2022.
- de salariés, à l'inverse, progresse passant de 85 637 en 2021 à 96 896 en 2022, soit plus de 1 200 salariés en plus au régime agricole.

5 – Cotisations et contributions émises, prestations versées en 2022

5-1 – Les cotisations et contributions émises

Le montant des cotisations et contributions émises a connu une augmentation de 5,88 %.

5-2 – Les prestations versées

Le montant des prestations versées a connu une augmentation de 3,96 %.

Le rapport est, cette année, de 2,11 € de prestations versées pour 1 € de cotisations perçues.

6 – L'offre de services sur les territoires

En prolongement de sa mission de service public, la MSA Bourgogne c'est également son offre de services sur nos territoires :

- MSA Services dont les missions d'ingénierie sociale s'inscrivent dans le prolongement de la mission de service public de l'ASS de la MSA pour répondre aux besoins des territoires ruraux.
- Présence Verte Confluence qui œuvre pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou fragilisées.
- L'Association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT) de Franche-Comté Bourgogne qui développe, organise et anime des actions de prévention et d'éducation à la santé à destination des personnes habitant dans les territoires ruraux.

Je souhaite, pour conclure, remercier sincèrement l'ensemble des délégués, des administrateurs, des salariés, des agents de direction, Jean Paul Baudin, notre 1er Vice Président et Dominique Bossong, notre Président, d'avoir été présents, attentifs, actifs.

Nous entamons cette nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) avec détermination et pugnacité. Notre volonté reste la même, faciliter la vie de nos adhérents, et nous nous y employons parce que c'est notre devoir de porter notre protection sociale pour l'ensemble de nos concitoyens agricoles et ruraux.

Je vous remercie.

Enfin, pour compléter ce rapport d'activité, je donne la parole au 1er Vice-Président, M. Jean Paul Baudin pour évoquer les différents vecteurs de communication utilisés par la MSA Bourgogne à destination de ses adhérents et partenaires.

Diaporama en annexe 3

Monsieur le Président,
Madame la Directrice Générale,
Mesdames, Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais, à mon tour, vous saluer et vous souhaiter la bienvenue à notre traditionnelle Assemblée générale, que vous soyez présents ici au Palais des congrès de Beaune ou derrière vos écrans chez vous. Avant de présenter au vote la résolution financière, je souhaitais faire un focus sur les efforts de communication que la MSA réalise pour vous tenir au courant des actualités impactant notre vie de délégué ou d'adhérent.

Qu'il s'agisse de se connecter à son espace privé, d'utiliser le service en ligne « Mes messages, mes réponses » pour contacter la MSA ou tout simplement de chercher une information, la fréquentation de notre site internet a augmenté en 2022 de près de 10 %. Les inscriptions à l'espace privé avoisinent les 150 000, dont près de 105 000 particuliers (99 000 en 2021), plus de 19 000 entreprises (17 000 en 2021) et près de 24 000 exploitants (23 000 en 2021).

Le Service en ligne « Mes messages, mes réponses » a été utilisé près de 53 000 fois et l'application « ma MSA & moi » a connu près de 248 000 connexions en 2022. Cette dernière a évolué en 2022 en offrant désormais la possibilité à l'adhérent d'envoyer un document à la caisse.

La MSA multiplie les vecteurs de communication comme véritable relais entre notre caisse et nos ressortissants avec notre site internet, les 4 dossiers annuels dans la presse agricole, 3 newsletters ciblées particuliers, professionnels et délégués, ainsi que des publications dans la presse régionale.

De nombreuses campagnes d'information sont également réalisées permettant une transmission rapide d'indications sur divers sujets, auprès d'adhérents ciblés. Ainsi, il y a eu 90 campagnes d'information par emailing et 87 par SMS.

Nos adhérents peuvent également communiquer avec nous grâce à nos 88 télé services qui sont mis à disposition sur notre site Internet. Ils permettent à chacun de gérer ses demandes, de suivre son dossier, de régler ses cotisations… Ce qui représente un gain de temps pour l'adhérent et une prise en compte plus rapide par les services techniques. En 2022, il y a eu 1 854 000 utilisations des services en ligne (famille, retraite, santé, cotisations employeurs, ASS, gestion du compte…), soit 17 utilisations par an et par adhérent.

Dans un monde qui va toujours plus vite, la diversification des canaux de communication nous permet, au mieux, de garantir l'accès à l'information quel que soit votre lieu de résidence, votre âge et votre appétence aux nouveaux moyens de communication.

Je souhaite, pour conclure, remercier sincèrement l'ensemble des salariés et agents de direction de la MSA pour leur action au bénéfice des adhérents, ainsi que les délégués, les administrateurs, et Dominique Bossong, notre Président, pour cette année 2022 riche en actions pour le régime agricole.

Je vous remercie.

M. Bossong remercie Mme Rutkowski et M. Baudin.

2 – Présentation du rapport du CPASS par Mme Mauricette Besançon et M. François Vaillant

M. Bossong donne la parole à Mme Besançon, représentante des non salariés agricoles, et M. Vaillant, représentant des salariés agricoles, Présidents en alternance du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS), qui présentent le rapport de ce comité en répondant aux questions du journaliste Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne.

Diaporama en annexe 4

Le plan d'Action sanitaire et sociale de la MSA Bourgogne ne cesse de monter en puissance depuis son lancement en 2021, avec des actions multiples et de nouveaux projets. Face à un tel rythme de travail, entre réunions de comités pléniers, comités restreints, commissions d'appels à projet et réunions avec les partenaires, le rapport de l'ASS, sur son bilan 2022 et ses perspectives 2023, nécessite une analyse approfondie.

1 – Actifs agricoles fragiles

Déclinaison locale du plan national de prévention du mal-être et d'accompagnement des populations agricoles en difficultés avec :
- la nomination d'une responsable du programme mal-être au sein de la MSA Bourgogne,
- le lancement des formations « sentinelle » pour améliorer le repérage des publics en difficultés sur le terrain.

En ce qui concerne les aides financières en faveur des actifs fragiles :
- assouplissement de l'aide au répit pour épuisement professionnel : 14 jours renouvelables et diversification des modalités d'accompagnement,
- versement d'aides financières exceptionnelles dans le cadre d'un coup de pouce « pouvoir d'achat » de 150 € pour plus de 4 300 bénéficiaires.

2 – Famille, enfance, jeunesse

La MSA de Bourgogne veut intensifier les financements dans ce domaine :
- assouplissement de l'aide aux jeunes actifs,
- lancement du parcours attentionné nouvel installé.

En 2023, le quotient familial est plafonné à 1 000 €, après l'augmentation de 2022, avec la création de nouvelles aides : Pass évasion et frais de restauration collective.

2022 a également vu la mise en place du nouveau dispositif spécifique à la MSA, Grandir en milieu rural (GMR). Un appel à projets a été lancé : 94 actions / projets ont été primés. Des rencontres ont eu lieu avec les communautés de communes pour présenter ce dispositif et échanger sur leurs besoins ou projets. Ce chantier se poursuit en 2023 avec la signature de conventions de partenariat, le suivi des plans d'action et un nouvel appel à projets.

3 – Seniors, personnes âgées

Des actions et programmes de prévention sont en cours de déploiement. Il s'agit de poursuivre la dynamique des dispositifs existants, d'intégrer de nouveaux partenaires et d'intensifier les actions en faveur des aidants. Concrètement, il faut citer :
- la signature d'une nouvelle charte territoriale en faveur des aînés isolés et fragilisés sur la Communauté de communes Terre d'Auxois (21),
- l'accompagnement des Marpas pour définir un plan de communication pour les valoriser, en termes d'image et d'atouts.

Une évolution importante est attendue en 2023 avec :
- la définition du nouveau partenariat avec Agirc-Arrco et la complémentarité des actions avec la MSA,
- la mise en place d'un nouveau parcours santé des aidants à Saulieu (21),
- la recherche de nouveaux financements pour développer les activités de relayage.

4 – Territoires

L'ASS s'intègre évidemment dans ses territoires et, pour 2023, l'innovation sociale va s'y développer sur des thématiques jusqu'alors inédites telles que l'amélioration de la mobilité en milieu rural, la mixité générationnelle en habitat, les solidarités alimentaires ou même des partenariats avec le Secours populaire. Des actions sont déjà menées :
- appel à projets MSA Solidaire : 48 projets primés et extension de cet appel à projets aux communautés de communes (moyens donnés pour diversifier les acteurs qui peuvent développer des actions),
- essaimage des paniers solidaires sur de nouveaux territoires.

La prise en compte du mal-être est une réalité considérée dans toutes ses dimensions. Les familles et les jeunes peuvent s'appuyer sur des projets toujours plus diversifiés et adaptés à leurs attentes. Cela bouge également du côté des seniors et des aidants, pour une prise en compte encore plus large des problématiques liées au vieillissement. Enfin, l'approche des conditions de vie en milieu rural permet de faire émerger de nombreuses idées en lien avec les réalités territoriales.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie M. Robert, Mme Besançon et M. Vaillant.

3 – Présentation du rapport des CPSS et CPSNS par M. Jacques Ganne et Mme Gaëlle Bertrand

M. Bossong donne la parole à M. Ganne et Mme Bertrand qui présentent respectivement les rapports des Comité de protection sociale des salariés (CPSS) et Comité de protection sociale des non salariés (CPSNS).

Diaporama en annexe 5

Le service SST reste mobilisé toute l'année pour prévenir la survenance des risques dans nos entreprises. Aussi, nous comptons sur vous, l'ensemble des délégués dans nos cantons, pour continuer à nous faire remonter les besoins de nos territoires. Car la SST, c'est l'affaire de tous !
Notre rôle est d'accompagner l'ensemble de la population agricole pour produire et travailler en sécurité, en protégeant sa santé, celle des autres et de la société dans son ensemble.

1 – Les enjeux du Comité de protection sociale

Ils sont multiples :
1. Des enjeux de santé.
2. Des enjeux sociaux : en préservant les compétences et les savoir-faire disponibles.
3. Des enjeux économiques : parce que des travailleurs en bonne santé ce sont des entreprises en bonne santé.

4. Des enjeux réglementaires : car maitriser les risques, rédiger son DUERP, l'actualiser, c'est prendre soin de ses salariés.

Pour réussir dans ces missions, le service SST s'appuie sur une équipe dynamique.

2 – Le service SST

Un hommage est rendu à Jean Charles Gornouvel, responsable du service, décédé cette année après deux ans de combat contre la maladie.

Aujourd'hui, l'équipe pluridisciplinaire est composée de 36 personnes :
- Rodrigue Lopez, agent de direction en charge du service,
- Christine Arnoul-Pereira, actuelle responsable des 10 conseillers en prévention dont certains, arrivés récemment, sont actuellement en formation,
- Lisa Leduc au poste de responsable administrative dans une équipe de 10 assistants en santé au travail,
- 7 infirmières et 7 médecins du travail, à noter que l'équipe médicale est confrontée à de grandes difficultés de recrutement.

3 – Les actions réalisées en SST :

- Les visites médicales et entretiens infirmiers sont en progression sur cet exercice de 5 % pour atteindre 8 500 rendez-vous parmi lesquels :
  . 22 % de visites systématiques,
  . 20 % de visites d'embauche,
  . 8 % de visites à la demande,
  . 5 % de visites de pré-reprise,
  . 28 % d'entretiens infirmiers.

- Les contrats de prévention permettent d'améliorer les conditions de travail des salariés.
- Les formations en SST, bûcheronnage, affilage sécateur…
- Les appels à projet établissements scolaires agricoles.

4 – De la prévention du mal-être à la promotion du mieux-être

La SST lutte également contre les risques psychosociaux et, aux côtés du service ASS, met en place un certain nombre de dispositifs pour promouvoir le bien-être au travail.

De l'intervention d'urgence en cas de crise, avec des situations de mal-être aigües, à la mise en place de moyens en amont, le service SST propose des dispositifs intéressants :
- prise en charge de chocs post-traumatiques : prestation de service, de type psychologie au travail, suite à événement traumatique en entreprise. Ce dispositif est déclenché par le médecin du travail dans le cadre, selon le besoin, d'interventions individuelles ou collectives.
- orientation et prise en charge financière de soins de psychologue de ville : après constat et analyse, en équipe pluridisciplinaire (médecin du travail et ASS), des besoins d'un adhérent, il peut bénéficier de consultations chez un psychologue financées par la MSA.

Par ailleurs, des actions collectives peuvent être mises en place pour éviter que le mal-être ne s'installe. Lorsque des situations de mal-être sont détectées précocement par les travailleurs sociaux, les médecins du travail ou les préventeurs, ils peuvent organiser des temps d'échanges collectifs avec l'appui, en fonction des besoins, de spécialistes (ergonome, psychologue du travail).

Les dispositifs « Et si on parlait travail » (ESOPT) et « Bien dans ses bottes » ont pour objectif d'évoquer à plusieurs les réalités de son métier pour penser ensemble à un avenir positif.

Dans certains cas, le médecin du travail peut préconiser l'intervention d'un psychologue en milieu de travail. Dès lors que l'entreprise émet le souhait de désamorcer une situation pouvant présenter

des risques psychosociaux pour ses salariés, le service SST et l'employeur cherchent le prestataire le plus adapté et une contribution financière peut être apportée pour la mise en place de l'action.

Il s'agit bien d'aller progressivement du traitement du mal-être à la prévention et à la préservation du bien-être. Dans ce cadre, il faut également parler :
- de la visite de pré-reprise (en 2022, 144 inaptitudes au poste de travail ont été prononcées) : pour anticiper les risques de désinsertion professionnelle, elle peut permettre la recherche de solutions pour le maintien dans l'emploi du salarié,
- du dispositif « mieux-être » dont l'objectif est de prévenir les troubles psychosociaux et de promouvoir la qualité de vie au travail : il est possible de financer des actions de diagnostic en ergonomie ou psychologie au travail ainsi que des accompagnements de type « coaching » ou d'aménagement du travail.

L'étape ultime de la prévention est constituée des démarches de prévention primaire. L'idée est d'intégrer la prévention des risques psychosociaux dans les phases préalables au travail : construction de bâtiments, aménagement des lieux de travail, nouveaux process, organisations… Les conseillers en prévention accompagnent ces projets en associant, dès la conception, à la fois l'employeur et ses salariés qui seront au final les destinataires de ces changements.

Remerciements à l'ensemble des salariés pour leur investissement au service des adhérents de la MSA Bourgogne.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie M. Ganne et Mme Bertrand.

4 – Présentation du rapport de la Commission vie institutionnelle par M. René Faucheux

M. Bossong donne la parole à M. René Faucheux, Président de la Commission vie institutionnelle (CVI) qui en présente le rapport.

Diaporama en annexe 6

Bonjour à toutes et à tous,

La Vie institutionnelle, c'est nous tous ici rassemblés. C'est communiquer nos activités de délégué dans nos territoires, en physique ou en distanciel.

Merci aux connectés d'aujourd'hui de prendre le temps de suivre nos débats.

Suivons ensemble les points importants de notre activité 2022, très riche en nouveautés :
- la formation des élus avec de nouveaux modules mis à disposition des délégués,
- une nouvelle mission pour les Présidents d'échelons locaux avec un contact privilégié avec les nouveaux installés,
- la WebApp, un nouvel outil pour vous aider dans vos missions de délégués,
- et bien sûr l'action commune : 30 actions en Bourgogne, le meilleur score de France.

1 – La formation des élus

La plateforme de e-learning a été conçue pour vous. Vous pouvez notamment y découvrir, depuis le mois de novembre 2022, un nouveau parcours « A l'écoute de son territoire ». Ce module contient 3 situations et vous indique comment agir avec efficacité auprès des adhérents.

Les autres parcours sont bien sûr toujours disponibles comme par exemple « Parler de la MSA ». Ce module vous propose une méthode pour vous présenter en tant que délégué et expliquer ce qu'est la MSA.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore sauté le pas, n'hésitez pas et connectez-vous !

Vous retrouverez également sur la plateforme :
- Le bulletin trimestriel « Nos actions à la une ».
- Les replays des deux webinaires qui ont été réalisés avant notre assemblée générale. Vous pouvez revoir notamment celui animé par Maud Dekyndt sur le plan Mal-être en Bourgogne.

2 – Le parcours attentionné « nouvel installé »

Depuis le 1er janvier 2022, dans le cadre du parcours attentionné « nouvel installé », le conseiller MSA informe l'adhérent que le Président de l'échelon local le contactera.

Si le nouvel installé a accepté cette proposition, le Président de l'échelon local l'appelle 6 mois après son installation. Il lui présente le service VI, son rôle et relaie, si besoin, une question ou un problème particulier avec la MSA. La Caisse de Bourgogne est la seule à avoir initié cette action et, lors d'une réunion de la Commission nationale institutionnelle, d'autres caisses ont souhaité dupliquer notre démarche.

317 primo exploitants de moins de 40 ans se sont installés en 2022. Les présidents d'échelons ont donc pris contact dès le mois de juillet 2022 avec les personnes installées durant le 1er semestre 2022. Les nouveaux installés du 2ème trimestre 2022 seront, quant à eux, contactés en 2023.

Il s'agit donc d'une nouvelle mission pour renforcer encore notre action auprès des adhérents, sur les territoires.

3 – La WebApp

C'est un nouvel outil destiné aux délégués pour les accompagner dans leurs missions. Il est disponible pour l'ensemble des délégués depuis le mois de septembre dernier. Et l'application est enfin déployée depuis quelques semaines sur Androïd et sur Apple.

Vous y retrouvez le calendrier de tous les évènements organisés par les différents services de la MSA de Bourgogne : SST, ASS, proximité, médicaux (avec les Instants santé) et, bien sûr, les réunions et les actions de la VI. Une application utile également quand vous êtes interpellé(e) par un adhérent sur une question particulière : le bouton « contacter ma caisse » vous permet d'envoyer directement les éléments pour débloquer une situation ou répondre à une interrogation. En 2022, vous avez transmis plus de 400 interventions aux animateurs : en 2023, elles pourront être signalées à la MSA par le biais de cette fonctionnalité sur la WebApp. Alors, tous à votre Smartphone !

4 – <u>Retour sur l'action commune</u>

La Commission d'action mutualiste de la CCMSA a annoncé le lancement de l'action commune au Salon de l'agriculture en février 2022 : action commune à toutes les caisses de MSA, autour de l'alimentation, sur une même période, soit du 1er au 9 octobre 2022.

Partout en France, les élus de la MSA ont donc organisé des actions avec pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la souveraineté alimentaire. 350 actions ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. En Bourgogne, les délégués et l'équipe du service VI ont répondu présents pour 30 d'entre elles.

Ces 30 actions ont été initiées par plus de 120 délégués afin de promouvoir l'éducation à la santé, lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser les circuits courts et les productions locales, développer la solidarité alimentaire. Plus de 800 personnes ont participé à ces événements : atelier cuisine, marché de produits locaux, dégustation de fruits, roue de la nutrition, paniers solidaires, débat sur la diététique pour n'en citer que quelques-uns. Vous voyez actuellement défiler le diaporama qui est également disponible sur le site Internet de la caisse.

La Bourgogne a montré son enthousiasme dans ses territoires. Nous sommes la caisse qui a organisé le plus d'actions. Cela a permis de remobiliser les échelons, de créer une dynamique et également de retrouver la convivialité qui manquait depuis le Covid.

Cette année encore, et pour la troisième année consécutive, nous avons accueilli la CCMSA qui est venue faire un reportage à Sens, pour l'action avec les Jardins de la croisière, action dont nous a parlé tout à l'heure M. Renoux.

Je vous propose d'écouter M. Cormery : cliquer ici

Pour promouvoir cette opération, la CCMSA a mis en place, dès le mois de septembre dernier, le site internet « élusterritoires.msa.fr » qui a permis à chacune des caisses du réseau de faire connaitre les actions mises en place sur son territoire. Ce site est toujours d'actualité : il sera enrichi par les animateurs de toutes les actions organisées par les délégués. Vous pourrez ainsi retrouver toutes les actions bourguignonnes mais également celles de nos collègues des autres caisses.

Continuons sur notre lancée dans nos actions, comme nous l'avons si bien fait pour l'alimentation en 2022 !

Et maintenant, tous à vos smartphones : installez la WebApp car l'essayer c'est l'adopter !

Merci à tous.

M. Bossong remercie M. René Faucheux.

5 – Présentation du rapport moral par M. Dominique Bossong, Président

Diaporama en annexe 7

Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Parce que 2022 a été une année compliquée avec son lot de crises aux conséquences éprouvantes pour beaucoup, l'accompagnement social a, cette année encore, été une évidence pour la MSA Bourgogne. C'est pourquoi, nous avons axé le thème principal de notre assemblée sur le mal-être agricole et souhaité mettre l'accent sur le plan interministériel et sa déclinaison dans notre région.

Pour ma part, je n'interviendrai dans ce rapport que pour faire un point sur sa mise en place dans nos départements, car nous avons le plaisir d'accueillir M. Olivier Damaisin, Coordinateur national du plan interministériel du mal-être agricole, qui, en fin de matinée, nous présentera plus en détails les objectifs de ce plan et les moyens proposés pour les atteindre.

Avant cela, et comme il est de coutume, je vais revenir sur ce qui a fait l'actualité de la MSA Bourgogne en 2022 et j'aborderai les perspectives pour l'année à venir.

1 – Les prises en charge exceptionnelles de cotisations

Comme je viens de le dire, 2022 a été une année exceptionnellement compliquée, cumulant crises de toutes natures, entraînant pénuries, inflation et autres conséquences néfastes pour nos ressortissants agricoles. Le traitement des demandes de prises en charge (PEC) de cotisations, quelle qu'en soit la nature, a été un pan important de l'activité de la MSA tout au long de l'année.

Dans le cadre du plan de résilience, le gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de PEC des cotisations sociales dénommé "PEC résilience" en lien avec les impacts de la crise en Ukraine.

Nous venons de répartir l'enveloppe attribuée à la Bourgogne. Les demandes étaient supérieures au montant de cette enveloppe. Pour autant, nous avons comptabilisé et traité 2 900 dossiers éligibles au dispositif.

A cela s'ajoutent les PEC gel, crise porcine et agriculteurs en difficulté… Au total, ce sont près de 15 M € qui ont été alloués à l'ensemble de ces PEC.

2 – Le début de la mise en place du plan mal-être

Le contexte de crises qui impacte le monde agricole dure depuis de nombreuses années et beaucoup d'agriculteurs ont des difficultés à travailler, pouvant entraîner un mal-être aux conséquences parfois dramatiques. A l'issue de différents rapports dont celui de M. Damaisin, le gouvernement a souhaité la mise en place, sur le territoire national, d'un plan interministériel « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté ».

Les objectifs de ce plan sont d'apporter une écoute, d'analyser les situations de détresse et de développer un réseau d'aides et d'accompagnement adapté à la situation de chaque bénéficiaire du dispositif.

À la MSA, nous œuvrons depuis longtemps pour une approche globale de la situation des exploitants en difficulté. Ce plan suit les mêmes principes de coordination de moyens humains et

financiers et nous sommes, avec d'autres partenaires, un maillon indispensable de ce nouveau dispositif. La nouveauté est que cet accompagnement ne s'adresse plus seulement aux non-salariés agricoles mais concerne également les salariés.

Concrètement, dans chaque département, un comité plénier regroupant les organisations et instances dédiées au mal-être est chargé du pilotage et de la coordination des actions avec les différents acteurs et un comité technique, regroupant la MSA, l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la Direction départementale des territoires (DDT) en lien avec la Chambre d'agriculture, a pour tâche de repérer de manière précise les exploitants et salariés agricoles concernés, pour identifier les problèmes rencontrés et les accompagner vers les solutions les plus adaptées à leur situation.

Afin de faciliter l'identification des personnes en situation de détresse, la MSA a également pour mission de développer des réseaux de sentinelles. Ces sentinelles sont des personnes volontaires de tout horizon (élus, associations, organisations professionnelles, coopératives d'agriculteurs, délégués MSA…), au contact des exploitants et des salariés, qui peuvent par leur proximité repérer les signes précurseurs de mal-être et intervenir en amont. Elles constituent un relais entre la personne en difficulté et les structures spécialisées. Pour notre MSA, ces réseaux doivent se déployer dans les 4 départements. Nous avons déjà recruté des volontaires et commencé les formations.

3 – Les actualités législatives

3-1 – Le calcul de la retraite des non-salariés sur les 25 meilleures années

La loi sur le calcul de la retraite des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années a été promulguée le 13 février dernier. Cette loi prévoit, qu'à compter du 1er janvier 2026, le montant de la pension de base des non-salariés des professions agricoles sera déterminé en fonction des 25 années civiles de revenu les plus avantageuses.

Elle prévoit également, la remise au Parlement par le gouvernement, dans un délai de 3 mois à compter de la promulgation de la loi (soit fin mai), d'un rapport précisant les modalités de mise en œuvre de cette mesure. Pour autant, le contenu précis de cette loi n'est pas encore connu, nous ne savons pas, par exemple, si la courbe d'attribution des points sera modifiée, même si nous pouvons penser qu'il n'y aura pas de rétroactivité. Nous ferons le maximum pour être prêts le plus tôt possible.

3-2 – La réforme des retraites

Le Conseil constitutionnel a validé, le 14 avril dernier, l'essentiel des mesures de la réforme des retraites, dont le report de l'âge légal de départ à 64 ans et l'accélération de la durée d'assurance. Il est envisagé que la loi soit mise en œuvre à compter du 1er septembre 2023. Les détails des cette réforme feront l'objet de diverses communications auprès des adhérents au fur et à mesure de sa mise en place. En attendant, l'assuré peut utiliser le service en ligne « suis-je concerné ? » disponible depuis la page d'accueil de notre site internet. Il lui suffit de répondre à quelques questions sur sa situation personnelle pour savoir s'il est concerné ou pas par la réforme des retraites.

3-3 – La déclaration fiscale et sociale unifiée

En 2023, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ou cotisants de solidarité affiliés à la MSA n'ont désormais qu'une seule déclaration à réaliser pour déclarer leurs revenus à l'administration fiscale et à la MSA. Cette déclaration fiscale et sociale unique remplace la déclaration des revenus professionnels (DRP).

Il suffit de faire sa déclaration fiscale habituelle sur le site des impôts. Cette déclaration comprend une nouvelle rubrique « sociale » à renseigner. La MSA reçoit ensuite de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Cette

nouvelle procédure est mise en place dans le but de simplifier les démarches administratives et s'inscrit dans la mise en œuvre du principe « Dites-le nous une fois » initié par le gouvernement.

4 – Les perspectives

4-1 – L'évolution de notre accueil téléphonique

Pour s'adapter à la demande sans cesse en augmentation des appels téléphoniques et faciliter les échanges entre la MSA et ses adhérents, nous avons fait évoluer le nombre de numéros de téléphone disponibles, en incluant des numéros par domaine. Il est possible maintenant de contacter directement l'ASS, le Recouvrement / Contentieux et la SST. Une étude plus large sur l'accueil physique et téléphonique est également en réflexion.

4-2 – Loi d'orientation et d'avenir agricoles / « imaginer demain – agir maintenant »

Deux réflexions se juxtaposent actuellement :

- Une au niveau national, Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA),
- L'autre au niveau BFC, « Imaginer demain – agir maintenant » qui a pour objectif de réfléchir à l'agriculture en 2040 pour notre région. Un questionnaire a été adressé aux exploitants et aux structures agricoles au début de l'année et des groupes de travail sur différents thèmes planchent actuellement pour définir ces orientations.

Nous sommes investis sur ces 2 réflexions principalement dans le domaine de l'installation / transmission mais aussi dans celui de la formation avec pour objectifs, d'avancer sur l'enjeu de l'affiliation des nouvelles formes d'agriculture et d'élevage (agriculture urbaine, élevage d'insectes…), des productions d'énergie (méthanisation, agrivoltaïsme dont une partie relève déjà du régime agricole) et de renforcer l'accompagnement tout au long de l'activité professionnelle - et là je rebondis sur le plan mal-être -, mais plus spécifiquement sur les premières années d'installation.

4-3 – Les élections MSA 2025

J'aborderai rapidement la préparation des prochaines élections. Nous venons de prendre connaissance des dates officielles des prochaines élections MSA. Si d'ordinaire, elles ont lieu en janvier / février, le calendrier 2025 a fixé les dates en mai car les élections des Chambres d'agriculture sont prévues en début d'année (ce qui arrive tous les 30 ans car le mandat à la Chambre est de 6 ans et celui à la MSA de 5) :

- dates de la période de vote : du lundi 5 au vendredi 16 mai 2025,
- date du dépouillement du scrutin : jeudi 22 mai 2025.

Mais j'aurai l'occasion d'y revenir dans les mois qui viennent. En effet, l'année 2024 sera en partie consacrée à l'organisation de ces élections et à la recherche des candidats de demain… Notre objectif cette année sera également de définir comme à chaque fin de mandat notre plan stratégique, qui donnera le cap à suivre, tant pour les salariés de la MSA que pour nous, les délégués. A savoir : promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain en investissant plus fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités avec pour seul objectif constant la qualité du service rendu.

Pour terminer je voudrais remercier :

- Tout d'abord, notre directrice, l'équipe de direction et l'ensemble des collaborateurs pour leur travail au quotidien.
- Les membres du Conseil d'administration, et surtout Jean Paul Baudin, pour leur engagement tout au long de l'année.
- Ensuite vous les délégués. Votre présence atteste de l'intérêt que vous portez à notre institution de protection sociale agricole et à notre MSA Bourgogne en particulier. Merci de votre investissement au quotidien sur les territoires. Votre engagement à l'occasion de l'action commune en est la preuve. Je sais votre temps précieux. Votre engagement est d'autant plus remarquable. Vous êtes des acteurs importants qui, au travers des actions que vous réalisez,

portent haut et fort les valeurs de la MSA. Nous allons, avec la collaboration de tous, poursuivre notre action pour la réussite de notre entreprise et la satisfaction de nos adhérents.

Je vous remercie de votre attention.

6 – Résolution financière

M. Bossong donne la parole à M. Jean Paul Baudin, 1er Vice Président, qui donne lecture de la résolution financière.

Rappel :

En lien avec les décrets 2013-1222 et 2013-1223 du 23 décembre 2013 portant sur la réforme du financement, seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte désormais d'une résolution d'assemblée générale.

Affectation du résultat 2022 de la fonction Santé au Travail :

La proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

Le résultat 2022 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, en Santé au Travail, s'élève à **455 279,43 €**.

La réserve maximum théorique doit être de **1 259 724,26 €,** correspondant à la moitié des dépenses réalisées au cours de l'exercice au titre de la Santé au Travail.

La réserve portée au bilan 2022 est de **1 389 644,24 €**.

L'Assemblée Générale décide alors :

- de diminuer la **réserve de Santé au** Travail pour la porter à son niveau maximum autorisé :

  La réserve de Santé au Travail s'élève au 31 décembre 2022 à ..... **1 389 644,24 €**

  La diminution par transfert sur le compte report à nouveau sera donc de..... **- 129 919,98 €**

  La réserve de Santé au Travail se trouvera portée à ..... **1 259 724,26 €**
  (soit 100 % du niveau maximum)

- Le report à nouveau s'élèvera à ..... **129 919,98 €**

Pour information, une remontée financière à la CCMSA du résultat excédentaire de 455 279,43 € a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

M. Bossong remercie M. Baudin.

Il soumet au vote des délégués, le rapport d'activité de la Directrice Générale.

DECISION
Le rapport d'activité de la Directrice Générale est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport moral du Président.

DECISION
Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport des CPSS CPSNS.

DECISION
Le rapport des CPSS CPSNS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport du CPASS.

DECISION
Le rapport du CPASS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport de la Commission Vie Institutionnelle.

DECISION
Le rapport de la Commission Vie Institutionnelle est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, la résolution financière :
- oui : 133
- non : 10
- abstention : 1

soit un total de 133 voix (144 participants)

DECISION
La résolution financière est adoptée.

7 - Questions des délégués

Dépt 21 : EL Fontaines les Dijon – Is sur Tille – Saint Apollinaire
Question de Mme Dina Carrelet de Loisy

Ma question concerne les nouveaux dispositifs d'envoi des factures de cotisations des exploitants.
Il semble que la MSA n'envoie plus de factures par courrier postal. Elles sont désormais transmises par le site internet MSA (via l'espace personnel de chaque adhérent). Y a-t-il eu une communication sur ce sujet ?
Personnellement, je n'ai eu aucun avertissement alors même que ce dispositif est en place depuis 6 mois. D'autant plus que l'ensemble de vos communications passe dans mes indésirables automatiquement ce qui m'oblige à davantage de vigilance.
Y a-t-il beaucoup de monde dans mon cas ? Des retards de paiement ?
Pour ce qui est des dommages collatéraux pour les adhérents, je suis sensibilisée. En effet, je ne pouvais pas être à jour dans mes cotisations 2022 au 1er janvier 2023 car la facture de cotisations ne m'est pas parvenue par courrier postal comme d'habitude. Le rappel pour facture impayée est arrivé courant février pour des cotisations dues en décembre... Ce qui m'a alertée…
De ce fait, dans le cadre d'un arrêt de travail, la MSA refuse de prendre en charge mes indemnités journalières. J'ai bien sûr fais le nécessaire pour demander une nouvelle étude de mon dossier et,

compte tenu des explications apportées, j'espère obtenir gain de cause. Mais en tant que déléguée je suis interpellée sur la campagne de communication menée sur ce sujet…

Réponse apportée par Magali Chervet, Sous-directrice

Concernant la dématérialisation des courriers :
Pour nos adhérents inscrits à « mon espace privé » de la MSA de Bourgogne, des campagnes de communication facilitant l'accès aux courriers en ligne ont été déployées. A ce titre, des courriers individualisés ont été adressés en 2021. Ces courriers demandaient une vérification de l'adresse de messagerie utilisée et offraient la possibilité de changer son mode de réception. Le changement de réception est toujours possible sur Mon Espace Privé – rubrique Mon Compte.

Concernant la procédure de paiement des cotisations :
Afin de simplifier la gestion au quotidien de nos adhérents, nous recommandons d'opter pour le prélèvement des cotisations. Avec le prélèvement automatique, l'adhérent n'a plus à se soucier des échéances de paiement. Il profite d'une sécurisation comptable pour son entreprise et il gagne en souplesse dans la gestion de sa trésorerie.

Un prélèvement sur le compte bancaire est automatiquement effectué pour chaque émission de cotisations à la date figurant sur le bordereau d'appel. L'adhérent limite ainsi les risques d'oubli et de majorations de retard.

Pour opter pour le prélèvement automatique, il convient d'adresser à la MSA un mandat SEPA signé accompagné d'un RIB (vous retrouvez le mandat SEPA en ligne ou en contactant votre MSA au 03 86 47 37 70).
https://bourgogne.msa.fr/lfp/documents/98900/71398520/Mandat+de+pr%C3%A9l%C3%A8vement+SEPA.pdf

Concernant la prise en charge des indemnités journalières et le cas évoqué :
La commission de recours amiable a été sollicitée. Le dossier sera présenté à la CRA du 16 mai 2022 et une réponse sera ensuite apportée.

Dépt 21 : EL Chenove – Longvic – Nuits Saint Georges
Question de Mme Catherine Berthiot

Retraite des exploitants agricoles, gérants, co-gérants d'exploitations agricoles :
- A quand une retraite décente proportionnelle au travail réalisé et en tenant compte de la pénibilité des tâches effectuées ?
- Avec une démographie déclinante et une nouvelle restructuration de l'activité des exploitations agricoles familiales, comment envisager l'avenir de la retraite des exploitants agricoles ?
- N'est-il pas du rôle de la MSA de mener une réflexion globale sur le financement de nos retraites ?

Les actifs exploitants agricoles cotisent toute leur vie durant selon un calcul qui conduit à des appels de cotisations au montant de plus en plus important et des retraites presque indécentes comparées à d'autres, actifs MSA ou non, qui eux, au nom d'anciens acquis sociaux et de conventions collectives favorables, profitent aisément d'un système que je pourrais qualifier d'inégalitaire.
Ne croyez pas que cette réflexion soit provocatrice, et si c'est ainsi perçu cela n'est en aucun mon intention, mais plutôt de poser un constat qui, j'espère, sera profitable et apportera une réflexion constructive pour notre avenir à tous.
L'exploitant agricole de part son activité de production n'est-il pas le pilier, l'échelon majeur et indispensable d'une filière de l'agro-alimentaire qui permet à chacun et chacune de se nourrir aujourd'hui en toute sérénité sans crainte ? L'enjeu économique, aujourd'hui plus que jamais, est primordial pour une indépendance et souveraineté alimentaire sans faille. A quand cette reconnaissance sociétale et assez d'hypocrisie ?

Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-directeur

1/ La retraite des NSA comporte 2 parties principales : la retraite de base et la complémentaire. La base est elle-même composée de 2 éléments :

- la retraite forfaitaire : calcul paramétrique, proche de celui utilisé pour la retraite de base de tout salarié, à savoir : revenus de carrière x nombre de trimestres acquis / nombre de trimestres requis,
- la retraite proportionnelle : par points, dont le nombre total va varier selon les cotisations acquittées et du fait du nombre d'années cotisées.

En complément, depuis 2002, les NSA bénéficient d'un régime de retraite complémentaire obligatoire par points que la réforme Chassaigne 1 est venue majorer sous conditions.

2/ Aujourd'hui, la pénibilité peut être prise en compte par plusieurs moyens :

- un dispositif commun pour les carrières longues (selon l'âge de début de l'activité pro),
- des départs anticipés liés à l'état de santé de la personne (travailleur handicapé, invalidité, incapacité permanente…),
- une reconnaissance individuelle et après expertise d'un comité réunissant médecine du travail, contrôle médical et inspection du travail.

La réforme des retraites entend ajuster les conditions d'âge du dispositif carrières longues et maintenir des dispositifs de départs anticipés tels qu'il en existe à ce jour.

3/ En parallèle de la réforme « générale » des retraites, une loi a été votée en février concernant l'application aux NSA du paramètre « moyenne des 25 meilleures années » dans le calcul de la retraite forfaitaire. Entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2026 mais la question des modalités de cette mise en œuvre est toujours en suspend (financement = majoration des cotisations ? rétroactivité possible dans certains cas ? progressivité de la mise en place : 30 ans en 2026, 28 en 2027… ?)

4/ Pour rappel, le régime agricole est déficitaire dans sa balance dépenses/recettes. La compensation inter-régime en notre faveur par le régime général est de presque 2 pour 1 (2 € pris au régime général et 1 € pris au régime agricole pour verser 3 € de prestations sociales à un adhérent MSA).

La MSA est légitime à réfléchir sur la pérennité du modèle, mais la « simplification » la plus radicale serait de fondre nos deux régimes en appliquant les mêmes règles de calcul des cotisations aux adhérents NSA qu'aux autres travailleurs non salariés du régime général

5/ il faut rappeler qu'en moyenne, et pour des revenus ne dépassant pas les plafonds de la sécurité sociale, les cotisations retraite (base + complémentaire) d'un salarié varient entre 23 et 37 % de sa rémunération totale. La part qui est à sa propre charge varie elle entre 10 et 16 % (l'autre partie étant à la charge de son employeur – différence entre salaire brut et salaire chargé).

En moyenne, les cotisations retraite d'un NSA sont de près de 19 % de son revenu, décomposé entre les cotisations AVI (assurance vieillesse individuelle – partie forfaitaire), AVA (assurance vieillesse agricole – partie proportionnelle) et RCO (complémentaire). Les exploitants supportent donc une « charge retraite » un peu supérieure à celle que supporte le salarié individuellement sur son revenu, mais beaucoup moins que celle totale relative à l'emploi de ce même salarié (cotisations salariales + patronales).

En se plaçant sur une vision « caisse de sécurité sociale », les recettes retraite des NSA sont donc en moyenne 20 à 50 % moindres que celles des salariés. De plus, il faut également souligner l'existence de la pension minimale de référence au régime agricole qui permet de garantir un droit minimum égal au minimum contributif des salariés pour les aides familiaux et les conjoints, sans aucune condition de cotisation. Cet avantage est un particularisme du régime agricole qui n'existe pas dans les autres régimes de sécurité sociale. La loi Chassaigne 2 de l'an dernier est venue limiter ces statuts exonérés de cotisations à 5 ans maximum.

Dépt 71 : EL Blanzy – Le Creusot 1 et 2 – Montceau les Mines – Saint Vallier
Question de Mme Sophie Vacher

La MSA se veut près de ses adhérents. Alors ne serait-il pas plus judicieux d'envoyer les demandes de réversion de retraites en format papier aux personnes qui ne possèdent pas de compte MSA en ligne, car souvent ce sont des personnes qui n'ont pas accès à internet, qui sont dans la peine du décès de leur conjoint et qui peuvent être isolées ?

Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-directeur

Cette évolution de notre pratique est fondée sur des constats et des nécessités d'évolution de nos pratiques.

Constat :
- Les personnes en deuil sont souvent accompagnées dans la réalisation de leurs démarches par un proche (enfants, petits-enfants) et la réalisation des démarches est plus fréquemment effectuée en ligne par ces accompagnants.
- C'est plus simple de compléter une demande en ligne : tuto de présentation, personnalisation de la demande au fil du remplissage, accès aux données fiscales, pièces jointes dématérialisées, respect étape par étape du processus (sécurisant car pas de risque de dossier incomplet).
- Ouverture du service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 qui permet de réaliser ces démarches à distance.

Nécessité d'évolution des pratiques :
- Adresser un dossier papier à tous les demandeurs alors que certains dossiers étaient in fine déposés en ligne ne nous paraissait pas pertinent.
- Les demandes en ligne sont plus complètes et comportent moins d'erreurs (notamment en ce qui concerne les pièces jointes qui sont souvent manquantes dans les dossiers papiers), gain de temps pour nous et pour l'adhérent dans le traitement des dossiers.

Comme cela est précisé dans le courrier, si la demande papier n'est pas adressée en première intention, elle l'est dès que la demande en est présentée. En ce qui concerne les personnes isolées elles peuvent être accompagnées par les conseillers dans la réalisation de ces démarches en ligne ou papier selon les cas.

Dépt 71 : EL Blanzy – Le Creusot 1 et 2 – Montceau les Mines – Saint Vallier
Question de Mme Sophie Vacher

Deux mois pour traiter un dossier d'accident du travail d'un exploitant agricole, deux mois sans indemnité de travail, est-ce normal ? Peut-on s'imaginer qu'un salarié reste 2 mois sans salaire ? Alors, il me semble indispensable de trouver des solutions pour réduire les délais d'attente même si les délais légaux sont de 90 jours. Et, lorsqu'il manque des pièces, donner des précisions, les noms des formulaires et même appeler l'adhérent pour gagner du temps.

Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-directeur

Les délais moyens d'instruction sont ceux afférents à l'instruction d'un dossier accident du travail et/ou maladie professionnelle (imposés par les textes législatifs).

Pour les accidents du travail ce délai est de minimum 30 jours et 90 en cas de demandes complémentaires (exemples : enquête, convocation du Contrôle médical pour imputation, ...)

Pour les maladies professionnelles : 90 jours minimum + 90 jours en cas de demandes complémentaires.

Il est important de bien transmettre à la MSA le certificat médical permettant l'instruction de l'accident du travail et le versement d'indemnités journalières le plus tôt possible, idéalement avec la déclaration d'accident du travail

Dépt 58 : EL Corbigny
Question de M. Jean Luc Cointe, Président de l'EL

Lors de la dernière Assemblée générale, j'avais alerté le Directeur de l'ARS au sujet des déserts médicaux en zone rurale. Il m'avait répondu par personnes interposées que des solutions « miracles » allaient être trouvées rapidement.
La santé est un problème de survie de nos jours. Comment trouver des spécialistes lorsqu'il faut faire plusieurs centaines de kilomètres. Avoir un rendez-vous rapidement est mission impossible. Beaucoup de personnes n'ont même plus de médecin traitant au départ de leur praticien.
Comme délégué, je suis confronté à toutes ces situations dramatiques. Y a-t-il des solutions ? Que fait l'ARS en Bourgogne depuis tout ce temps ?
En effet, dans certaines collectivités locales, des initiatives de soins ont été apportées pour remédier à toutes ces interrogations.

Réponse apportée par Maribel Tavernier, Médecin Conseil Chef Régional BFC

Le problème des déserts médicaux a été pris en main par le gouvernement avec :

- La fin du Numerus clausus : augmentation du nombre de place en médecine estimée à 13 % à la rentrée 2022 comparativement à la rentrée 2020.

- Augmentation du nombre d'années d'internat de médecine générale à compter probablement de la rentrée 2023 : 4ème année qui devra se faire en ambulatoire, encouragée dans les territoires les moins pourvus en médecins généralistes. Ceci nécessite l'implication des praticiens installés avec augmentation du nombre de praticiens agréés comme maitre de stage.

- Dès l'automne 2022 lancement du volet Santé du Conseil national de la refondation :
  - x 4 enjeux identifiés comme prioritaires pour la réflexion :
    - faciliter l'accès aux professionnels de santé,
    - organiser la permanence des soins,
    - accélérer les démarches de prévention,
    - mobiliser les leviers locaux de l'attractivité.

  - x But : construire une réponse adaptée et efficace aux besoins de santé au plus près du terrain.

  - x D'octobre à décembre 2022, 21 réunions locales en BFC (250 réunions territoriales en France) ont réuni citoyens, professionnels de santé, associations, représentants d'usagers, élus et représentants de l'État pour travailler à un diagnostic et remonter les besoins spécifiques des territoires.

  - x Nous sommes en attente de la déclinaison régionale (maillage départemental).

Dépt 71 : EL Digoin – Gueugnon
Question de Mme Martine Fenayon, Présidente de l'EL

Pourquoi lors d'un versement effectué par la MSA, le nom du bénéficiaire de la prestation n'apparaît pas sur le décompte bancaire ?

Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-directeur

Le cryptage sur le relevé de compte fait suite à des réclamations d'adhérents en lien avec la bonne application du Règlement général de la protection des données (RGPD) qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

Dépt 58 : EL Decize, Imphy et Saint Pierre le Moûtier
Question de Mme Lydie Deneuville, Vice-Présidente de l'EL

Quel bilan de l'évolution du Covid ?

Réponse apportée par Armelle Rutkowski, Directrice Générale

Bilan de l'évolution du Covid :

1/ Derniers chiffres (Santé Publique France mi-avril 2023)

- Incidence :
  - x France : 81/100 000 habitants,
  - x Incidence BFC : 73/100 000 (en augmentation ➔ S0 : 30/100 000),
  - x Plus forte incidence chez personnes ≥ 70 ans.

- R : autour de 1 -1,1.
- Type : Omicron quasi exclusivement.
- Taux d'occupation des services de réanimation par des patients Covid -19 : 15 % en BFC.
- Vaccination :
  - x 60,5 % de la population a reçu une primo vaccination complète et une dose de rappel (61,5% en BFC),
  - x 24 % des 60-79 ans ont reçu une dose de vaccin depuis moins de 6 mois,
  - x 0 % de la population n'est pas vaccinée en BFC.
- Décès :
  - x monde : 6 897 025,
  - x Europe : 2 212 212,
  - x France : décès à l'hôpital et en établissement social ou médico social : 166 000 dont 7400 en BFC.

2/ Recommandations vaccinales

- La vaccination est recommandée pour tous à partir de 5 ans avec 2 doses + 1 rappel pour les personnes ≥ 12 ans.
- La vaccination est ouverte pour les enfants de 6 mois à 4 ans à risque de forme grave de Covid 19 et ceux vivants dans l'entourage d'une personne immunodéprimée.
- Personnes ≥ 80 ans ou vivant en EHPAD : rappel 3 mois après dernière injection ou infection.
- Reste à ce jour obligatoire pour les professionnels de santé et du secteur médico-social.

3/ Conduite à tenir en cas d'infection

- A compter du 1er février 2023 l'isolement systématique pour les personnes testées positives n'est plus obligatoire ➔ recommandations : gestes barrières, éviter tout contact avec sujets fragiles, télé travail si possible.
- Arrêt de travail uniquement si l'état clinique ne permet pas de travailler. Seul le médecin traitant peut prescrire un arrêt de travail et fin de la suppression dérogatoire de la période de carence.

8 – Questions diverses

Intervention de Mme Pauline Allard, partenaire invitée au titre de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Mme Allard, faisant suite aux questions posées par les délégués, fait part de l'interrogation suivante : en l'absence d'accès à une garderie périscolaire et/ou à une cantine pour les enfants de plus de six ans lorsqu'une commune est dans l'incapacité d'offrir ce type de services, existe-t-il une possibilité d'aide auprès de la MSA ?

Mme Rutkowski précise que, sur le plan réglementaire, aucune aide n'est prévue pour cette situation. Par contre, une demande individuelle peut être présentée dans le cadre des aides extra légales de notre action sanitaire et sociale. Chaque demande peut faire l'objet d'une étude individualisée en vue de l'octroi éventuel d'une aide financière.

9 – Intervention de M. Olivier Damaisin, Coordinateur national interministériel du plan prévention mal-être en agriculture

Le 29 mars 2023, lors de la cinquième réunion du comité national du plan interministériel « mal-être agricole », en présence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Daniel Lenoir a passé le relais à Olivier Damaisin, nommé « coordinateur national interministériel du plan prévention mal-être en agriculture » pour deux ans.

Diaporama en annexe 8

1 – Orientations de la mission de coordination interministérielle du plan et nouvelles pistes pour la deuxième année

Rappel :
- 23 novembre 2021 : feuille de route interministérielle de la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.
- 3 février 2022 : circulaire interministérielle relative aux modalités de pilotage de la feuille de route.

Déclinaison de la démarche :
- interministérielle : agriculture, santé, travail, solidarité,
- décloisonnée : Etat et ses opérateurs, collectivités, organisations professionnelles et syndicales, organismes de protection sociale, associations…
- partagée : entre le pilotage national et la gouvernance départementale.

Acquis des travaux de la première année :
- mise en place de la gouvernance nationale avec le comité de suivi et de coordination interministériel de la feuille de route et le comité de pilotage national,
- structuration de la gouvernance départementale avec le comité départemental dédié au mal-être agricole, le comité technique (instance opérationnelle) et la désignation des différents référents et chefs de fil (comité technique),
- mise en place de 7 chantiers structurants.

2- Les 7 chantiers prioritaires pour 2023

2-1 – Chantier 1 : prévenir les actes suicidaires

L'objectif est la mise en œuvre en agriculture de la stratégie nationale de prévention du suicide.

Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel) :
- sentinelles,
- coordination des numéros d'appel,
- VigilanS,
- saisine de la Haute autorité de santé (HAS) pour des recommandations de bonnes pratiques sur la prévention, le repérage et la prise en charge des conduites suicidaires des exploitants et salariés agricoles.

A améliorer :
- travaux sur la prévention de la contagion suicidaire,
- la prise en charge psychologique (à lancer).

2-2 – Chantier 2 : faciliter l'accès aux droits

L'objectif est de lever les obstacles spécifiques à l'accès aux droits.

Déjà intégré dans la feuille de route (rappel) :
- accès aux droits sociaux pour les exploitants et salariés agricoles les plus précaires (RSA, prime d'activité…),
- accès aux droits économiques,
- accès à la justice.

A développer :
- les prestations aux familles endeuillées,
- la sécurité des personnes et des biens.

2-3 – Chantier 3 : absorber les chocs sur le revenu
L'objectif est d'adapter l'étalement des dettes et les dispositifs de prise en charge, notamment des cotisations sociales, à la variabilité du revenu agricole en cas de difficultés conjoncturelles.

Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel) :
- mesures d'urgence de prise en charge de cotisations pour faire face aux crises,
- possibilité d'étaler davantage les échéanciers de paiement des cotisations,
- calcul des cotisations (année N), reporté en 2023.

A engager : l'amélioration des procédures de paiement des dettes.

2-4 – Chantier 4 : mieux reconnaître les maladies professionnelles
L'objectif est d'améliorer la prise en charge au titre des accidents du travail ou des maladies professionnelles des pathologies psychiques liées au travail et leurs conséquences (suicides ou tentatives), pour les salariés comme pour les agriculteurs.

Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel) : l'élaboration de recommandations par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) à destination des Comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles.

A développer :
- lever les freins à la déclaration,
- la prévention de la santé et sécurité et la qualité de vie au travail en agriculture (cf. les deux chantiers suivants).

2-5 – Chantier 5 : mieux prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
L'objectif est d'intégrer la préoccupation de prévention du mal-être (risques psycho sociaux) dans la politique de santé et sécurité au travail pour les salariés et les agriculteurs.

Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel) :
- suivi des volets agricoles des Plans régionaux de santé au travail (PRST),
- plan santé-sécurité au travail 2020-2025 de la MSA,
- charte emploi pour l'accompagnement de la filière « agriculture agroalimentaire pêche » signée en 2022 au Salon international de l'agriculture par l'Etat et les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentatives,
- intégration dans l'enseignement agricole.

A poursuivre : développer une politique de qualité de vie au travail en région (MSA, Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail [ARACT]…).

2-6 – Chantier 6 : concilier vie personnelle et familiale et vie professionnelle
L'objectif en est « des exploitations viables mais aussi vivables » (Marc Fesneau).
Ouvert dans le cadre de la feuille de route :
- développer la charge de la parentalité en agriculture,
- prévention des addictions,
- prévention des violences intrafamiliales.

A engager : développer une politique de qualité de vie au travail compatible avec les aspirations personnelles.

2-7 – Chantier 7 : mieux accompagner les transitions agricoles
L'objectif est de mieux gérer les transitions agricoles pour diminuer les risques psychosociaux qu'elles génèrent.

Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel) :
- amélioration du dispositif Aide à la relance des exploitations agricoles (AREA) et évolution éventuelle des règles européennes,
- expertiser les dispositifs facilitant la transition vers la retraite et l'accompagnement d'un jeune qui souhaite s'installer (reporté en 2023).

A engager :
- accompagnement des transmissions,
- évolution des métiers agricoles,
- appui à la fonction d'employeur des exploitants agricoles,
- réingénierie de la réglementation agricole,
- accompagnement du changement face aux mutations de l'agriculture.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bossong remercie M. Olivier Damaisin pour son intervention.

10 – Accueil de M. Alain Suguenot, Conseiller régional et maire de Beaune

M. Bossong accueille M. Suguenot et lui donne la parole.

M. Suguenot est conscient de l'importance des problèmes du monde agricole et de la disparité des situations sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté. La lutte contre le mal être, pour aller vers un mieux être du monde agricole, passe par le recours à la solidarité mais aussi par un sujet, qui constitue un enjeu de société, celui de la transmission des exploitations. Il affirme sa conviction qu'un avenir existe pour l'agriculture malgré les aléas auxquels elle doit faire face actuellement.

11 – Conclusion des travaux de l'assemblée par Mme Marie Jeanne Fotré-Muller, Directrice Régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la Forêt (DRAAF)

Mme Fotré-Muller a suivi avec intérêt et plaisir les travaux conduits au cours de cette matinée.

Le rôle de la MSA sur les territoires, au plus près de ses adhérents, est reconnu.

Dans le domaine des agriculteurs en difficulté, les Préfets et les services de l'Etat sont mobilisés pour la mise en place de la feuille de route incluant la cellule d'écoute, des outils d'accompagnement dont fait partie le réseau des sentinelles.

Les services de l'Etat devront s'efforcer de mettre de l'humanité dans les opérations de contrôle.

A noter que des outils destinés à apporter de l'aide aux agriculteurs existent mais ces recours sont peu sollicités car il est parfois difficile d'y accéder. Davantage de vigilance sera nécessaire pour en faciliter l'accès.

Face aux difficultés en lien avec les aléas climatiques et la guerre en Ukraine, il faut souligner la bonne coordination entre les services de l'Etat (DDT, DRAAF) et la MSA qui a permis de débloquer des fonds d'urgence. Le but étant de faire preuve d'efficacité au bénéfice des agriculteurs.

L'agriculture va devoir faire face à de grands défis avec notamment celui du renouvellement des générations. La loi d'orientation et d'avenir agricoles devra permettre de répondre aux exigences de l'agriculture face aux exigences environnementales dans le contexte du changement climatique. La formation des agriculteurs de demain devra tenir compte de ces évolutions.

Une concertation est en cours au niveau national et la MSA sera mobilisée pour la mise en œuvre de nouveaux outils.

Par ailleurs, le changement climatique induit un autre défi, celui de l'eau, et donc d'un compromis à trouver, ensemble avec le monde agricole, pour une meilleure gestion de cette ressource. L'esprit de responsabilité devra l'emporter.

Nous devons être mobilisés et la DRAAF sera à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bossong remercie Mme Fotré-Muller.

12 – Election

M. Bossong rappelle que les délégués titulaires du 3ème collège du département 89 doivent élire un administrateur pour remplacer La Chablisienne dont le mandataire était Corinne Amelin.

Il propose :
- que le bureau de vote soit présidé par Mme Hélène Dapvril,
- que Mme Nadine Darlot (administrateur 3ème collège) soit assesseur de ce bureau de vote.

Il demande si des personnes s'opposent à ces désignations.

DECISION
Les délégués désignent Mme Hélène Dapvril, présidente du bureau de vote, et Mme Nadine Darlot, assesseur.

Il présente la candidature de Mme Véronique Delagneau, déléguée du canton de Brienon sur Armençon.

Candidate à l'élection d'un administrateur du 3er collège – Département de l'Yonne :
Véronique Delagneau – Canton de Brienon sur Armençon.

M. Bossong ouvre le scrutin et invite chaque délégué du 3ème collège du département de l'Yonne à se diriger vers la salle de vote.

Il annonce que le repas sera servi à partir de 13 h 15 et invite les délégués, sitôt leur vote effectué, à rejoindre la salle de restauration. Il précise que le dépouillement se fera pendant le déjeuner. Les résultats seront proclamés en fin de repas.

Il invite les participants à venir partager le traditionnel repas mutualiste.

PV en annexe 9

santé
famille
retraite
services

ELECTION 2023
Administrateur du 3éme collège – Département 89
CR MSA de Bourgogne

MSA de BOURGOGNE
Département : YONNE
Assemblée Générale du 28 avril 2023

3ème COLLEGE – Département 89

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT		
Nombre de délégués du 3ème collège inscrits sur la liste d'émargement		28
Nombre de votants constatés par les émargements	a	3

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES		
1 - Enveloppes vides		0
2 - Enveloppes invalides (différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)		0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables		0
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc		0
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir		0
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(b)	0
Suffrages valablement exprimés (c = a – b)	(c)	3

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT		
NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)
DELAGNEAU Veronique	3	25/12/1963

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de : ..... 2 ..... voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
DELAGNEAU Veronique	3

M. Bossong annonce que Mme Véronique Delagneau est élue administrateur 3ème collège du département de l'Yonne et félicite la nouvelle élue.

Il remercie ensuite l'ensemble des participants et clôt l'assemblée générale à 13 h 15.

Dominique Bossong,
Président du Conseil d'Administration

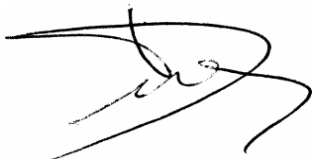

Armelle Rutkowski,
Directrice Générale, Secrétaire de séance

Assesseur 1er collège
Christine Ligier
EL de Digoin – Gueugnon (71)

Assesseur 2ème collège
Jean Paul Perazzi
EL de La Charité sur Loire – Guérigny (58)

Assesseur 3ème collège
Amandine Pernot
EL de Pierre de Bresse (71)

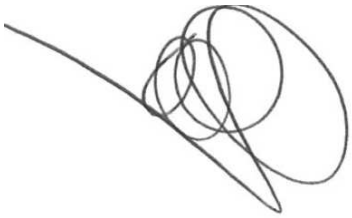

<u>Liste des annexes</u> :

1. Diaporama – remerciements aux partenaires présents ou représentés
2. Diaporama – rapport d'activité de la Directrice Générale
3. Diaporama – intervention du 1er Vice-Président
4. Diaporama – rapport CPASS
5. Diaporama – rapport CPSS – CPSNS
6. Diaporama – rapport VI
7. Diaporama – rapport moral du Président
8. Diaporama – présentation de M. Damaisin
9. Procès verbal élection administrateur 3ème collège

Remerciements aux partenaires

Remerciements aux partenaires présents ou représentés

M. Olivier DAMAISIN, Coordinateur national du Plan interministériel Mal-être

M. Rémy REBEYROTTE, Député de Saône-et-Loire
Représenté par Carine BEAUFILS, Attachée parlementaire

M. Franck ROBINE, Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or
Représenté par Mme Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER, Directrice régionale DRAAF BFC

M. Alain SUGUENOT, Conseiller régional et Maire de Beaune

Mme Suzanne FERRAND, Présidente Section des anciens - FDSEA de Côte-d'Or

Mme Dominique MEURINE, Présidente Générations Mouvement BFC

M. Sylvain CHARLES, Président MSA de Franche-Comté

Remerciements aux partenaires présents ou représentés

M. Christian DECERLE, Président Chambre régionale d'agriculture BFC
Représenté par Mme Anne BRONNER, Directrice générale

M. Bernard LACOUR, Président Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
Représenté par M. Jean-Jacques LAHAYE, Vice-président

M. Eric BEAUJEAN, Président CARSAT BFC

M. Laurent DUCRAY, Président Service de remplacement régional BFC

M. Bruno BLAUVAC, Président CPAM de l'Yonne

M. François SCHMITT, Président GROUPAMA Grand Est

M. Pascal MAUPOIS, Président Fédération de l'Yonne - GROUPAMA Paris Val de Loire

M. Bruno HERRY, Président Mutualité Française BFC

Remerciements aux partenaires présents ou représentés

M. Bernard LAUCOU, 1er Vice-président MSA de Franche-Comté

M. Frédéric CHINY, 1er Vice-président MSA Marne-Ardennes-Meuse

M. Fabien DEQUAIRE, 1er Vice-président MSA Sud Champagne

M. Thierry BIERNE, Vice-président CR Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
Représenté par Mme Pascaline PONCET, Présidente Caisse Locale Brienon-sur-Armançon

M. Alexandre BACHOTET, Vice-président CER France BFC

M. Gabriel LALOUX, Vice-président Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne

Mme Julie MALHERBE, Administratrice Union régionale CS BFC, Fédération de Côte-d'Or

M. Claude MEURINE, Administrateur Générations Mouvement de l'Yonne

Remerciements aux partenaires présents ou représentés

M. Gérard DOUSSAU, Administrateur ARDEAR BFC

M. Philippe FAYOLLE, Directeur régional Fédération régionale des MFR BFC

Mme Marie-Agnès CUDREY-VIEN, Directrice générale MSA de Franche-Comté

M. Philippe DE SEGONZAC, Directeur général SAFER BFC

Mme Patricia COURTIAL, Directrice CPAM de Saône-et-Loire
Représentée par Mme Clémence DEROYE, Responsable de l'Action sanitaire et sociale

Mme Marion SAUQUERE, Directrice CAVB
Représentée par Julie PACAUD

M. Francis LEBELLE, Directeur CARSAT BFC

M. Alex SONTAG, Directeur FRSEA BFC

Remerciements aux partenaires présents ou représentés

M. André PLANCHENAULT, Directeur Fédération Territoriale Ouest des MFR de BFC

Mme Catherine BOUTTEAU, Déléguée régionale UNEP

Mme Marie KIENTZ, Cheffe de service - Sce Economie Agricole - DDT 21

Mme Gabrielle BIJU-DUVAL, Cheffe d'unité GCEE - Sce Economie Agricole - DDT 71

M. Sébastien MOREL, Responsable Cellule Agriculteurs en difficulté - DDT 71

M. Pierre BONNEVIE, Responsable administratif MSA Services BFC

M. Gérald GRIGNET, Responsable Développement départemental - GROUPAMA Grand Est

M. Anton ANDERMATT, Secrétaire Général - FDSEA 71

M. Benoît ROLLINGER, Chef de l'antenne de Nancy - MNC Nancy

Remerciements aux partenaires présents ou représentés

Mme Marine MAILLARD, Chargée de projets - MSA Services BFC

Mme Chloé PERESTRELO, Chargée de projets - MSA Services BFC

Mme Pauline ALLARD, Accompagnement humain - Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

Mme Cellia LEBOEUF, ASEPT Franche-Comté Bourgogne

Mme Sandrine PETIT, ASEPT Franche-Comté Bourgogne

Mme Marie-Hélène VERGOTE - Institut agro Dijon INRAE CESAER

M. François CASTANIE - Service régional France Agrimer pôle viticulture DRAAF BFC

M. Jean-Paul PERCELIER, Section des anciens - FDSEA de Saône-et-Loire

Remerciements aux partenaires présents ou représentés

Mme Karine NOËL - Service régional du renseignement territorial

Mme ROUX, Référente sûreté Gendarmerie de Saône-et-Loire

Adjudant Adrien GREGOIRE, Référent sûreté Gendarmerie de Saône-et-Loire

M. Christian ROSSIGNOL, ancien Administrateur MSA de Côte-d'Or

M. Michel PRUNIER, ancien Administrateur MSA de Côte-d'Or

M. Jean BOISSIERE, ancien Directeur général MSA Bourgogne

M. Didier MENU, ancien Directeur des affaires médicales MSA Bourgogne / MSA Franche-Comté

Remerciements
aux partenaires

Rapport d’activité de la Directrice

La MSA Bourgogne, en 2022, c'est…

- Plus de **4 M** d'actes de liquidation
- **2,2 M** de visites sur notre site Internet
- **1,4 M** de connexions sur les espaces privés
- **234 000** contacts de proximité
- **230 000** courriers reçus
- **1 action / jour** dans les territoires ruraux
- Plus de **170 000** mails ou SMS adressés
- **395 000** courriers adressés dont 1/3 par envoi électronique
- **40 000** dépôts de documents sur les espaces privés
- Plus d'**1 Milliard €** de prestations versées pour **476 M €** de cotisations et contributions légales émises, soit **9 500 € / adhérent** et pour l'année, ou **7 SMIC** mensuels
- **1 094 514 km** parcourus, soit **27 fois** le tour de la terre ou **3** voyages entre la terre et la lune

Et tout cela par : 478 salariés, 700 délégués et 40 administrateurs

La MSA en un clic

bourgogne.msa.fr
2 183 810
visites du site

Mon espace privé
1 390 898
connexions + 9,8 % en 2022

Mes messages, mes réponses
52 639 (30 826 en 2019)
emails reçus via le SEL

twitter
@msa_bourgogne
362 tweets envoyés en 2022
410 abonnés à ce jour

Application « ma MSA & moi »
247 354
consultations

La communication

Les dossiers de Presse Agricole

4 trimestriels

Les newsletters

4 MSA & vous
6 MSA actu pros
5 Nous, délégués MSA

Gestion et alimentation du site bourgogne.msa.fr

841 publications locales
61 publications nationales

Gestion et alimentation de notre Intranet (outil réservé aux salariés MSAB)

1 749 publications

Autres activités

- Conception graphique : affiches, flyers, dépliants, plaquettes, livrets, kakémonos, signalétique, cahier des charges, dossiers de presse…
- Relations presse (communiqués…)

Les services en ligne / L'espace privé

Au 31 décembre 2022, **88** téléservices sont déployés en MSA Bourgogne.

5 nouveaux services en ligne en 2022

- Mon compte et la gestion des préférences d'échanges
- Mise en place de la webitisation des décomptes APL
- Gestion des procurations
- Évolution de l'appli mobile « Ma MSA et moi » (possibilité de prendre un rendez-vous et d'accéder à l'application « Mon compte retraite »)
- Déclarer mes enfants

Nouveauté 2022 : la création d'un espace privé « Tiers de paiement » dédié aux bailleurs et tutelles.
La MSA Bourgogne se classe 1ère sur 35 caisses en nombre d'espaces privés « Tiers de paiement » ouverts.

Les campagnes d'information

Par email
90 campagnes Emailing
85 900 destinataires

Par SMS
87 campagnes SMS
13 200 destinataires

Exemples de campagne :

Par email : espace privé « Tiers de paiement », indemnité inflation, prise en charge gel, informations sur les factures NSA, information IJ paternité, changement de numéro de téléphone vers les professionnels de santé…

Par SMS : date AG, envoi des DTR RSA, campagne DRP, versement de l'ARS, information réunion « groupe éleveurs / attaque de loups…

L’accueil de proximité

En spontané

21 585
personnes reçues en agence

En RDV téléphonique

3 105
personnes

En RDV Prestations

1 174
personnes reçues

Sur RDV

7 460
Personnes reçues en agence et sur les 15 points d’accueil

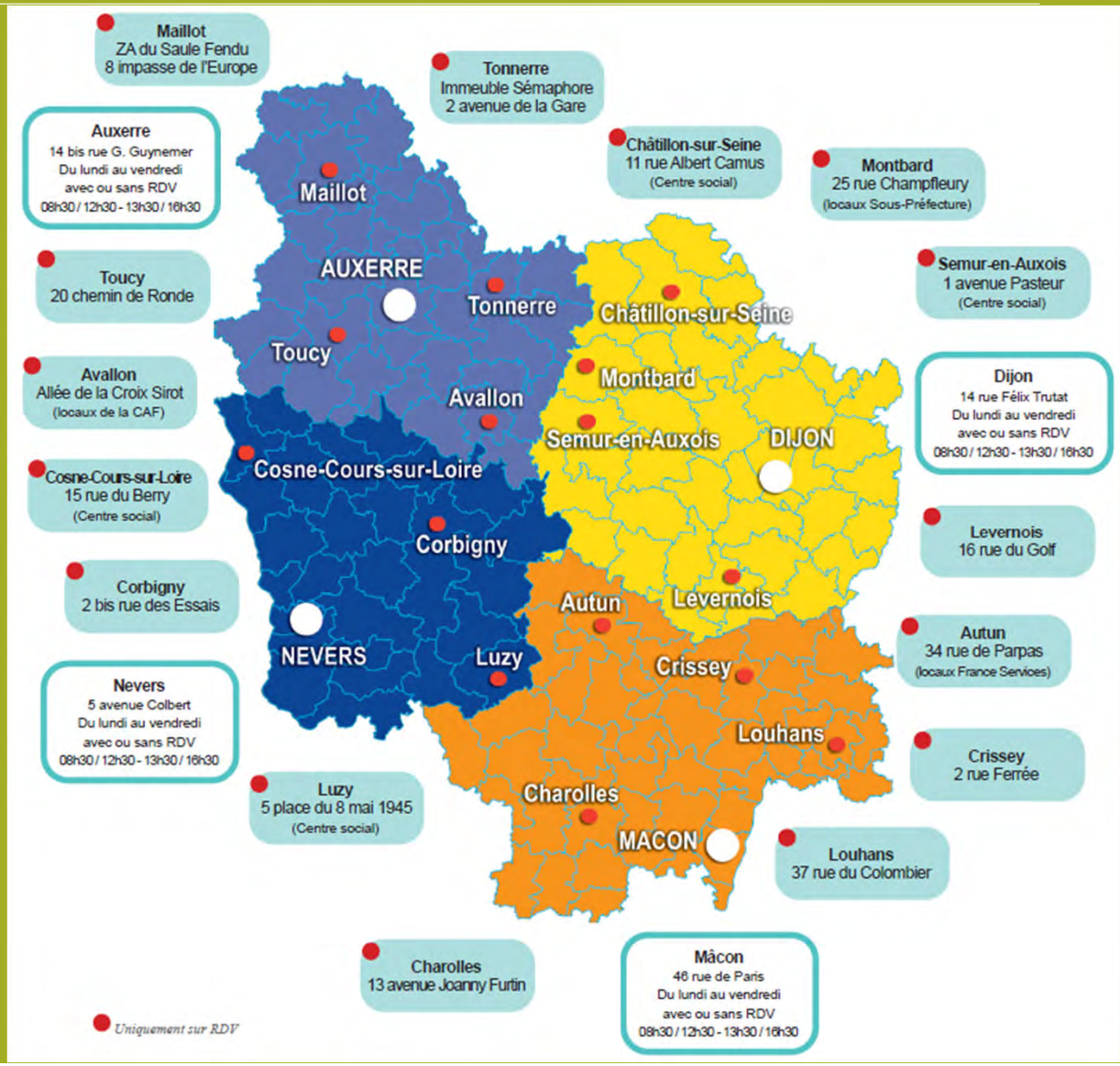

Les France services portées par la MSAB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
France services

FS depuis le 01/04/2021

France services Charolles

4 157

interventions en 2022

FS depuis le 15/12/2021

France services St-Jean-de-Losne

1 817

interventions en 2022

FS depuis le 01/03/2022

France services Tournus

2 212

interventions en 2022

FS depuis le 01/03/2022

France services Montbard
+ itinérance sur 7 communes

3 084

interventions en 2022
dont 1 467 en itinérance

Nous contacter, nous rencontrer

	2019	2022	Évolution
Appels répondus	80 274	138 761	+ 58 487
Accueils MSA en spontané	29 449	21 583	- 7 866
Rendez-vous	8 893	10 500	+ 1 607
Accueils France services	/	11 270	+ 11 270
Mails	30 866	52 639	+ 21 813
TOTAL	**149 442**	**234 753**	**+ 85 311**

Soit + de 2,2 contacts par adhérent et par an contre 1,2 en 2019

Nous contacter, nous rencontrer

Nos numéros de téléphone

Particulier	03 85 39 50 83
Professionnel agricole	03 85 39 51 75
Professionnel de santé	03 85 39 50 85
Action Sanitaire et Sociale	03 80 63 22 73
Recouvrement / Contentieux	03 86 47 37 70
Santé Sécurité au Travail	03 80 63 22 02

Nos horaires d'ouverture

En agence : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

En point d'accueil : sur rendez-vous

Par téléphone :
Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Retrouvez toutes ces infos sur
bourgogne.msa.fr > Votre MSA > Nous contacter

Le conseil de proximité

- **1 096** missions de conseil
- **450** RDV sur demande des services de la caisse
- **52** interventions collectives (partenaires, établissements scolaires…)
- **3** réunions d'information retraite pour les salariés d'entreprises agricoles
- **306** RDV Parcours attentionné pour les nouveaux installés (PANI)
- **770** contacts dossiers adhérents via les France services / Maisons de services au public

La santé de nos adhérents

- RDV Jeunes Retraités
- Instants Santé Adultes
- Instants Santé Jeunes (16 à 24 ans)
- Bilans Précarité
- Bons Bucco-Dentaires suite aux Instants Santé
- Prévention Nutrition Santé

La santé Sécurité au Travail

- **8 472** visites en Médecine du Travail
- Accidents du travail ou maladies professionnelles
  - **2 450** Salariés
  - **521** Non Salariés
- Près de **21 M€** de dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Poursuite du Plan SST 2021-2025

Volet Prévention des Risques Professionnels

- **1 696** visites en milieu de travail (salariés et exploitants) : interventions en entreprise, enquêtes AT/MP, dossiers aides financières, actions de formation, réunions légales, actions en recherche et développement..

La MSA et le développement social des territoires ruraux

Montant des dépenses d'Action sanitaire et sociale 2022 : **20 997 558 €**

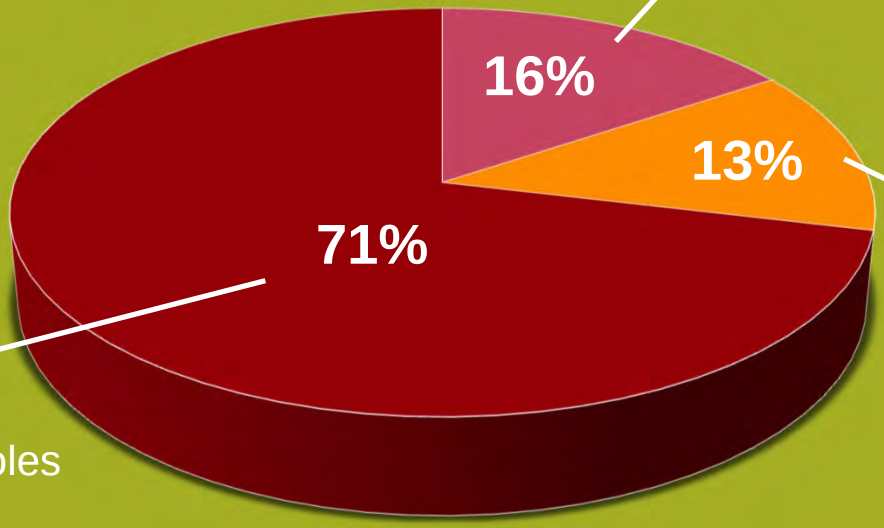

Financement d'actions collectives ou de structures
3 287 547 €

Aides financières directes aux adhérents
2 745 610 €

Aides liées aux crises agricoles
14 964 401€

La MSA auprès des entreprises

- **5 713** bénéficiaires d'une prise en charge partielle de cotisations pour un montant global de **14,9 M€** (Gel 2021, Crise porcine, Résilience…)

- **1 322** dossiers de remises de majorations de retard traités pour **815 535,14 €**

La MSA au service de la protection sociale

- **478** salariés au 31/12/2022
- **52,6 M€** de budget de fonctionnement dont **26,3 M€** pour les charges de personnel
- La FAIR Retraite sur Nevers

Nos ressortissants en 2022

Les cotisations et contributions émises en 2022

	2021	2022	Évolution
Cotisations Salariés	179 792 621 €	194 171 356 €	+ 8,00 %
Cotisations Non Salariés	96 565 528 €	99 435 382 €	+ 2,97 %
Contributions	173 376 236 €	182 575 093 €	+ 5,31 %
Total cotisations et contributions légales	**449 734 385 €**	**476 181 831 €**	**+ 5,88 %**
Cotisations conventionnelles	104 804 653 €	115 524 489 €	+ 10,23 %

Les prestations versées en 2022

	2021	2022	Évolution
Santé	335 008 073 €	347 848 773 €	+ 3,83 %
Famille	77 108 517 €	78 407 695 €	+ 1,68 %
Retraite	535 172 717 €	557 939 518 €	+ 4,25 %
Accident du travail	19 492 362 €	20 844 581 €	+ 6,94 %
Total prestations légales	**966 781 669 €**	**1 005 040 566 €**	**+ 3,96 %**
Prestations d'assurance complémentaire	11 398 342 €	11 905 345 €	+ 4,45 %

Le service à nos ressortissants

Pour 1 € de cotisation perçue

2,11 €
de prestations versées en 2022

Notre offre de services sur les territoires

Rapport d’activité de la Directrice

Intervention du 1er Vice-Président

Jean Paul Baudin

La MSA en un clic

bourgogne.msa.fr
2 183 810
visites du site

Mon espace privé
1 390 898
connexions + 9,8 % en 2022

Mes messages, mes réponses
52 639 (30 826 en 2019)
emails reçus via le SEL

twitter
@msa_bourgogne
362 tweets envoyés en 2022
410 abonnés à ce jour

Application « ma MSA & moi »
247 354
consultations

La communication

Les dossiers de Presse Agricole

4 trimestriels

Les newsletters

4 MSA & vous
6 MSA actu pros
5 Nous, délégués MSA

Gestion et alimentation du site bourgogne.msa.fr

841 publications locales
61 publications nationales

Gestion et alimentation de notre Intranet (outil réservé aux salariés MSAB)

1 749 publications

Autres activités

- Conception graphique : affiches, flyers, dépliants, plaquettes, livrets, kakémonos, signalétique, cahier des charges, dossiers de presse…
- Relations presse (communiqués…)

Les campagnes d'information

Par email
90 campagnes Emailing
85 900 destinataires

Par SMS
87 campagnes SMS
13 200 destinataires

Exemples de campagne :

Par email : espace privé « Tiers de paiement », indemnité inflation, prise en charge gel, informations sur les factures NSA, information IJ paternité, changement de numéro de téléphone vers les professionnels de santé…

Par SMS : date AG, envoi des DTR RSA, campagne DRP, versement de l'ARS, information réunion « groupe éleveurs / attaque de loups…

Les services en ligne / L’espace privé

Au 31 décembre 2022, **88** téléservices sont déployés en MSA Bourgogne.

5 nouveaux services en ligne en 2022

- Mon compte et la gestion des préférences d’échanges
- Mise en place de la webitisation des décomptes APL
- Gestion des procurations
- Évolution de l’appli mobile « Ma MSA et moi » (possibilité de prendre un rendez-vous et d’accéder à l’application « Mon compte retraite »)
- Déclarer mes enfants

Nouveauté 2022 : la création d’un espace privé « Tiers de paiement » dédié aux bailleurs et tutelles.
La MSA Bourgogne se classe 1ère sur 35 caisses en nombre d’espaces privés « Tiers de paiement » ouverts.

Intervention du 1er Vice-Président

Jean Paul Baudin

Notre Action Sanitaire et Sociale

Flash spécial

- Berty Robert,
  Rédacteur en Chef Terres de Bourgogne

Et nos envoyés spéciaux

- Mauricette Besançon,
  Administratrice 1er collège,
  Présidente par alternance du CPASS

- François Vaillant,
  Administrateur 2ème collège,
  Président par alternance du CPASS

Actifs agricoles fragiles

- Lancement du plan de prévention du mal-être : déclinaison locale du plan national
- Évolution des aides financières en faveur des actifs fragiles

Famille, Enfance, Jeunesse

- Volonté d’intensifier nos financements en direction des familles, de l’enfance et de la jeunesse
- Mise en place du nouveau dispositif spécifique à la MSA : GRANDIR EN MILIEU RURAL

Seniors, personnes âgées

- Poursuivre la dynamique des dispositifs existants et intégrer de nouveaux partenaires
- Intensifier nos actions en faveur des aidants

Territoires

- Développer l’innovation sociale sur de nouvelles thématiques
- Dynamiser l’animation territoriale et favoriser les solidarités de proximité

Les points forts à retenir

- Prendre en compte le mal-être dans toutes ses dimensions
- Accompagner les familles et les jeunes dans des projets diversifiés et adaptés à leurs attentes
- Permettre aux seniors de bien vieillir et aux aidants de prendre soin d’eux
- Participer à l’amélioration des conditions de vie en milieu rural en tenant compte des réalités territoriales

Merci de votre attention

La Santé Sécurité au Travail

1

Pour préserver la santé des salariés agricoles et des chefs d'exploitation

(Enjeux de santé)

2

Pour préserver les compétences et les savoir-faire disponibles au sein de la filière et sur le territoire

(Enjeux sociaux)

3

Pour préserver la santé économique des exploitations

(Enjeux économiques)

4

Pour maîtriser les risques professionnels et actualiser le Document Unique

(Enjeux règlementaires)

Partie 1 : présentation du service

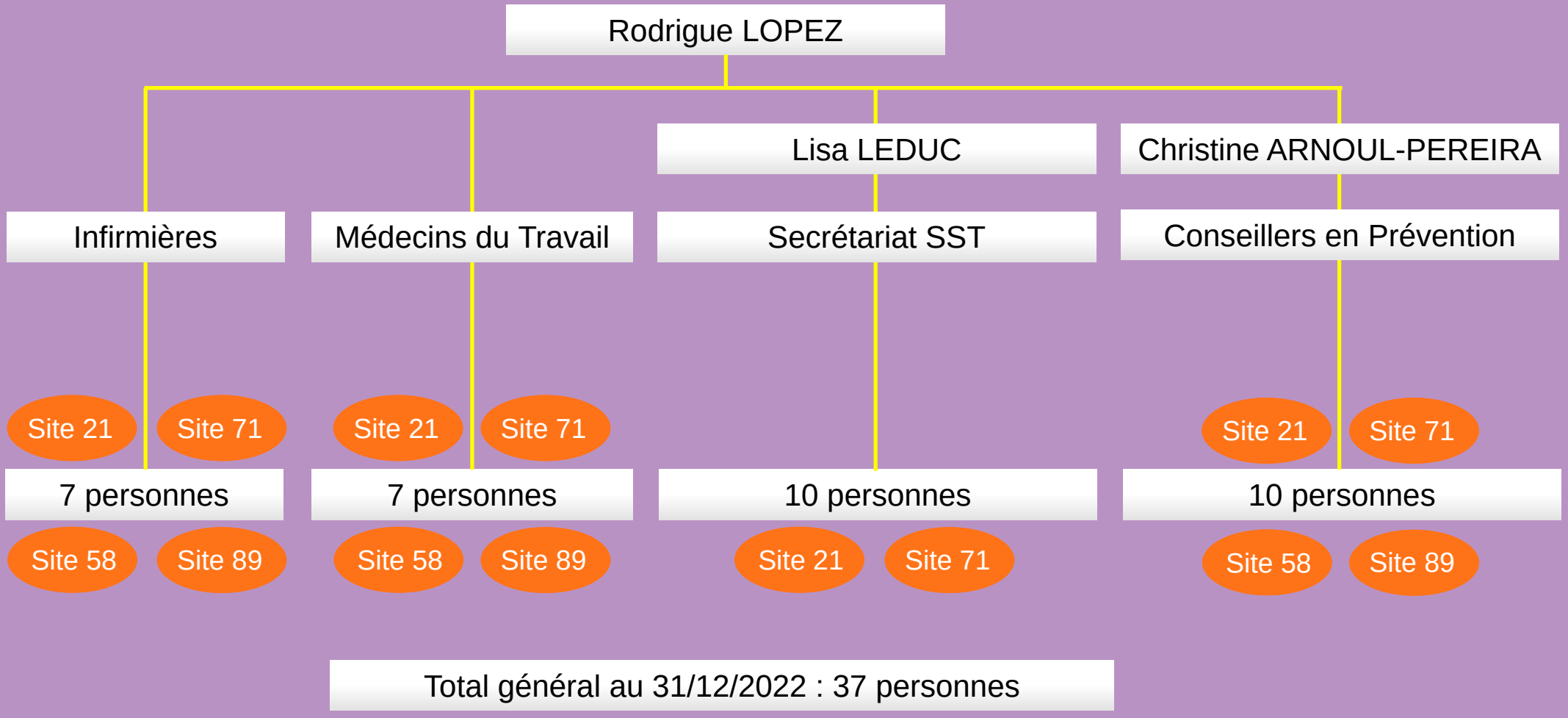

Total général au 31/12/2022 : 37 personnes

Partie 1 : présentation du service

Une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 agent de direction
- 7 médecins du travail
- 7 infirmières de santé au travail
- 1 responsable Prévention des Risques Professionnels
- 10 conseillers en prévention
- 10 assistants en santé au travail

Partie 2 : La SST - de la prévention du mal-être à la promotion du mieux-être

Les dispositifs existants à la SST de la CRMSAB en 2023, en vue de lutter contre le mal-être, le prévenir et promouvoir le bien-être.

Partie 2 : La SST - de la prévention du mal-être à la promotion du mieux-être

❖ Dispositif de prise en charge des chocs post-traumatiques :

- ✓ Prestation de psychologie du travail
- ✓ En cas de survenance d'un événement traumatique dans une entreprise
- ✓ Constatation et déclenchement du médecin du travail

Partie 2 : La SST - de la prévention du mal-être à la promotion du mieux-être

❖ Orientation et prise en charge financière de soins de psychologues de ville :

- ✓ Après analyse des besoins d'un adhérent, en cellule, avec la médecine du travail et l'action sanitaire et sociale
- ✓ Orientation et prise en charge financière de visites

Partie 2 : La SST - de la prévention du mal-être à la promotion du mieux-être

❖« Et si on parlait travail ? » (ESOPT) et « Bien dans ses bottes » :

- ✓ Temps d'échanges collectifs destinés aux exploitants agricoles
- ✓ Organisation et animation pluridisciplinaires

❖Interventions en entreprise de psychologues du travail :

- ✓ Sur préconisation du médecin du travail à l'employeur
- ✓ Coresponsabilité de la démarche entre le médecin et l'entreprise
- ✓ Contribution financière possible et au cas par cas

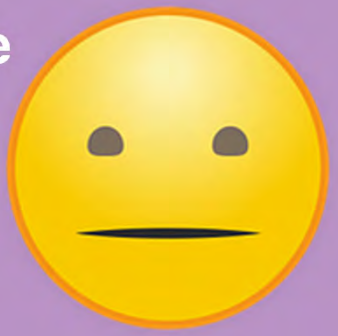

Partie 2 : La SST - de la prévention du mal-être à la promotion du mieux-être

❖ Visite de pré-reprise :

- ✓ Possible dès lors que l'arrêt de travail est supérieur à 30 jours
- ✓ Peut-être demandée par le salarié lui-même, son médecin traitant ou le médecin conseil
- ✓ Objectif de prévention de la désinsertion professionnelle

❖ Dispositif « mieux-être » :

- ✓ Aide financière pour des entreprises de moins de 10 salariés et les non salariés agricoles
- ✓ Objectif de prévenir les troubles psychosociaux (TPS) et de promouvoir la qualité de vie au travail
- ✓ Financement d'actions de diagnostic en ergonomie ou psychologie du travail, d'accompagnement de type « coaching » ou d'aménagement de travail

Partie 2 : La SST - de la prévention du mal-être à la promotion du mieux-être

❖ Démarches de prévention primaire :

- ✓ Intégrée dans les phases préalables au travail : construction de bâtiments, aménagement des lieux de travail, nouveaux process et organisations

- ✓ Association nécessaire de l'employeur et de ses salariés tout au long du projet

Merci de votre attention

Vie Institutionnelle

Rapport d’activité 2022

2022 : une année riche en nouveautés

- **La formation des élus :** de nouveaux modules à votre disposition
- **La WebApp :** un nouvel outil pour vous aider dans vos missions
- **Les nouveaux installés :** un contact privilégié avec les délégués
- **L'action commune :** une mobilisation sans pareil en Bourgogne

Formation des élus : de nouveaux modules à votre disposition

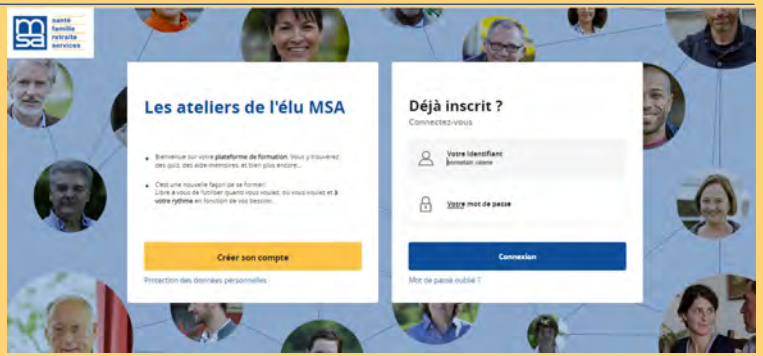

Et toujours disponibles sur la plateforme :

- Nos actions à la Une

- Replay de la réunion d'information du 23 février

- Replay de la réunion « Présentation du plan Mal-être » par Maud Dekyndt

Les nouveaux installés : un contact privilégié avec les délégués

Bénéficiaires du parcours :

exploitants de moins de 40 ans qui s'installent pour la première fois à titre principal

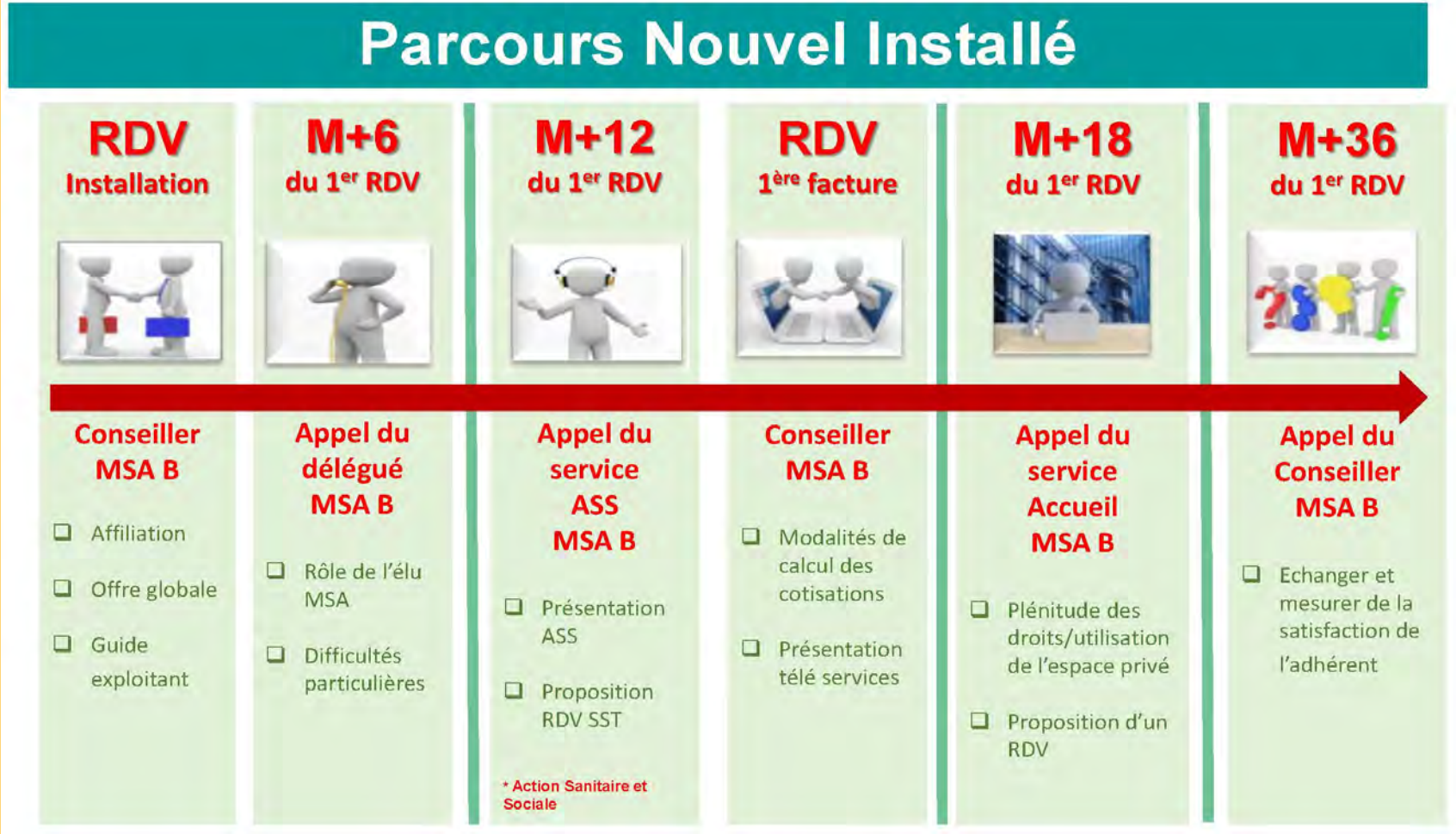

Les nouveaux installés : un contact privilégié avec les délégués

M+6
du 1er RDV

Appel du délégué MSA B

- Rôle de l'élu MSA
- Difficultés particulières

Nouveaux installés 2022

- 1er semestre : **179**
  - **18** ont refusé d'être contactés par un délégué
  - **41** retours de fiches contact par nos présidents d'échelon
  - **8** nouveaux installés ont demandé à être rappelés par les services

- 2ème semestre : **138**
  - Ils seront contactés à partir du mois de janvier 2023 (5 refus de contact par un délégué)

La WebApp : un nouvel outil pour vous aider dans vos missions

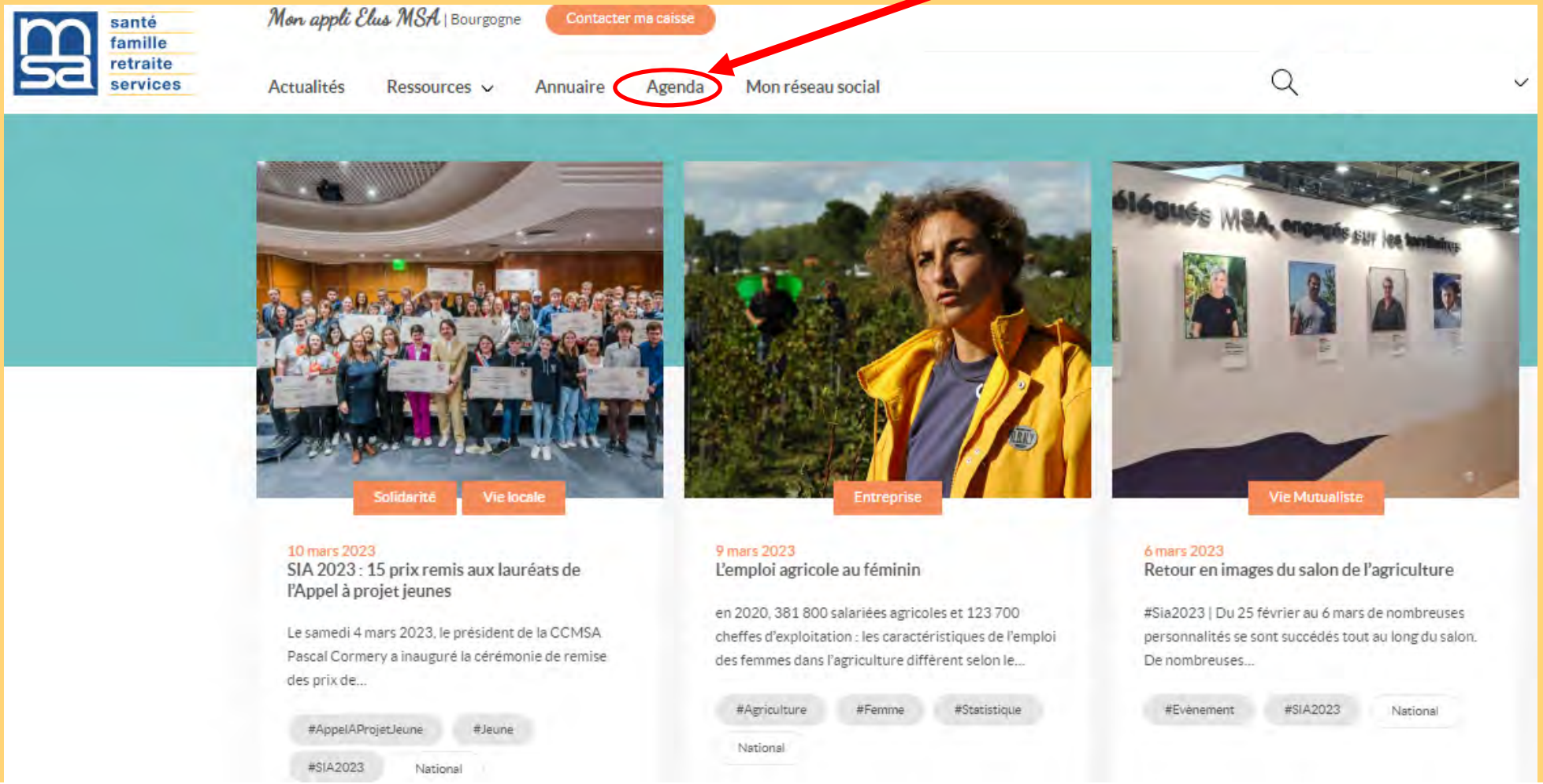

La WebApp : un nouvel outil pour vous aider dans vos missions

La WebApp : un nouvel outil pour vous aider dans vos missions

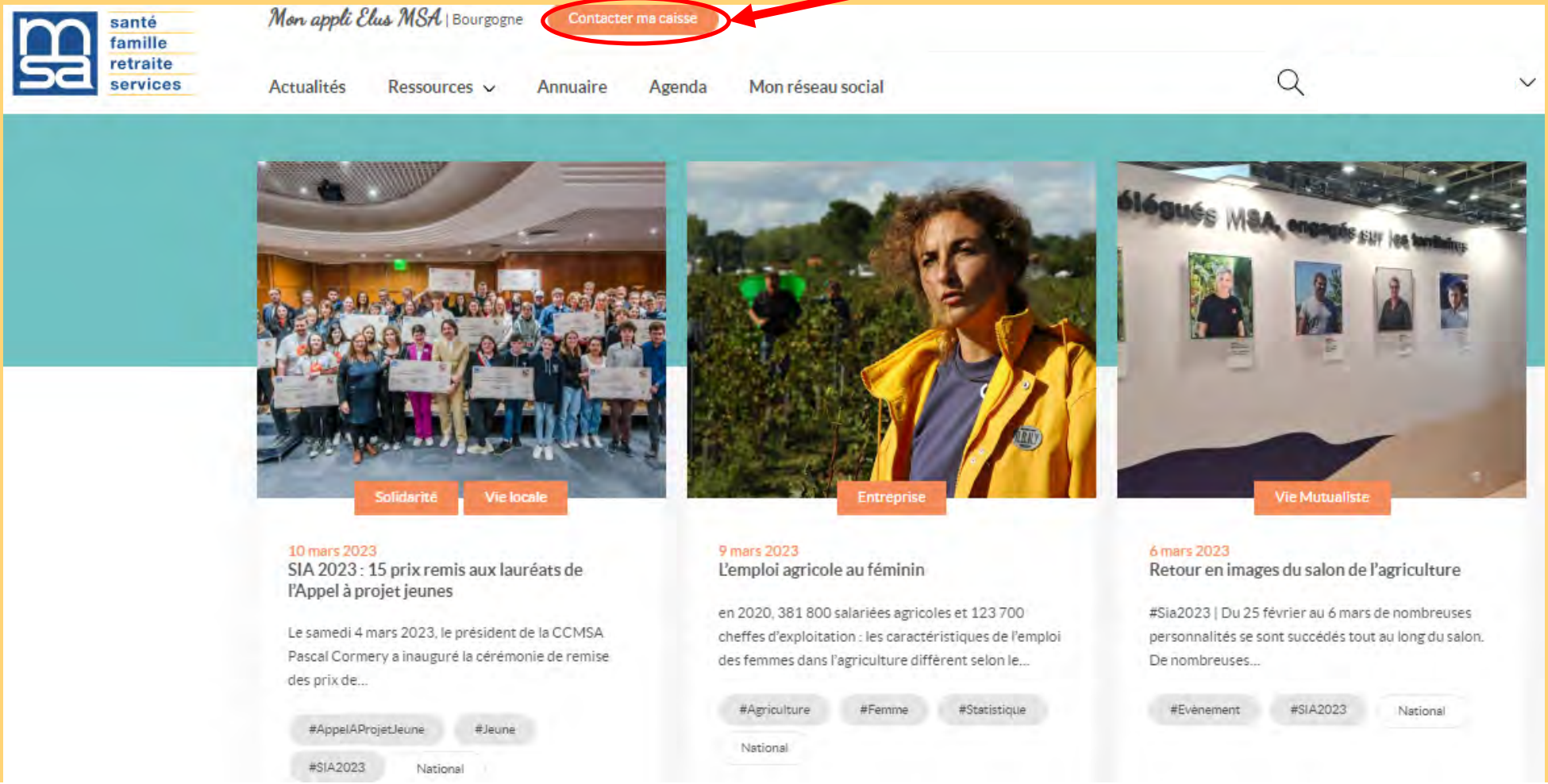

La WebApp : un nouvel outil pour vous aider dans vos missions

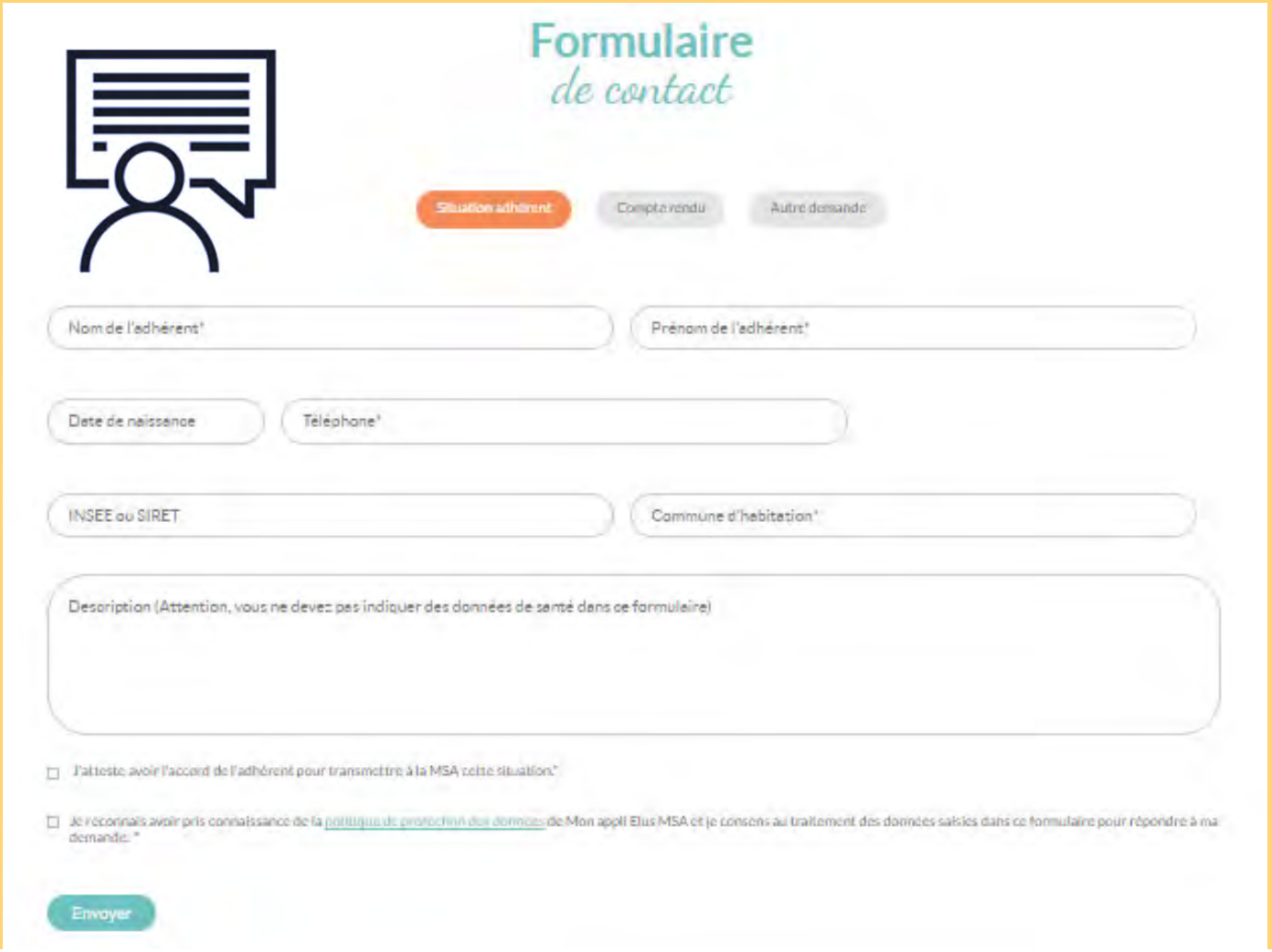

L’action commune : une mobilisation sans pareil en Bourgogne

L’action commune : une mobilisation sans pareil en Bourgogne

Nos défis pour 2023 :

- Le site « elusterritoires.msa.fr »

Nos défis pour 2023 :

- Faire vivre la WebApp

L'essayer, c'est l'adopter !

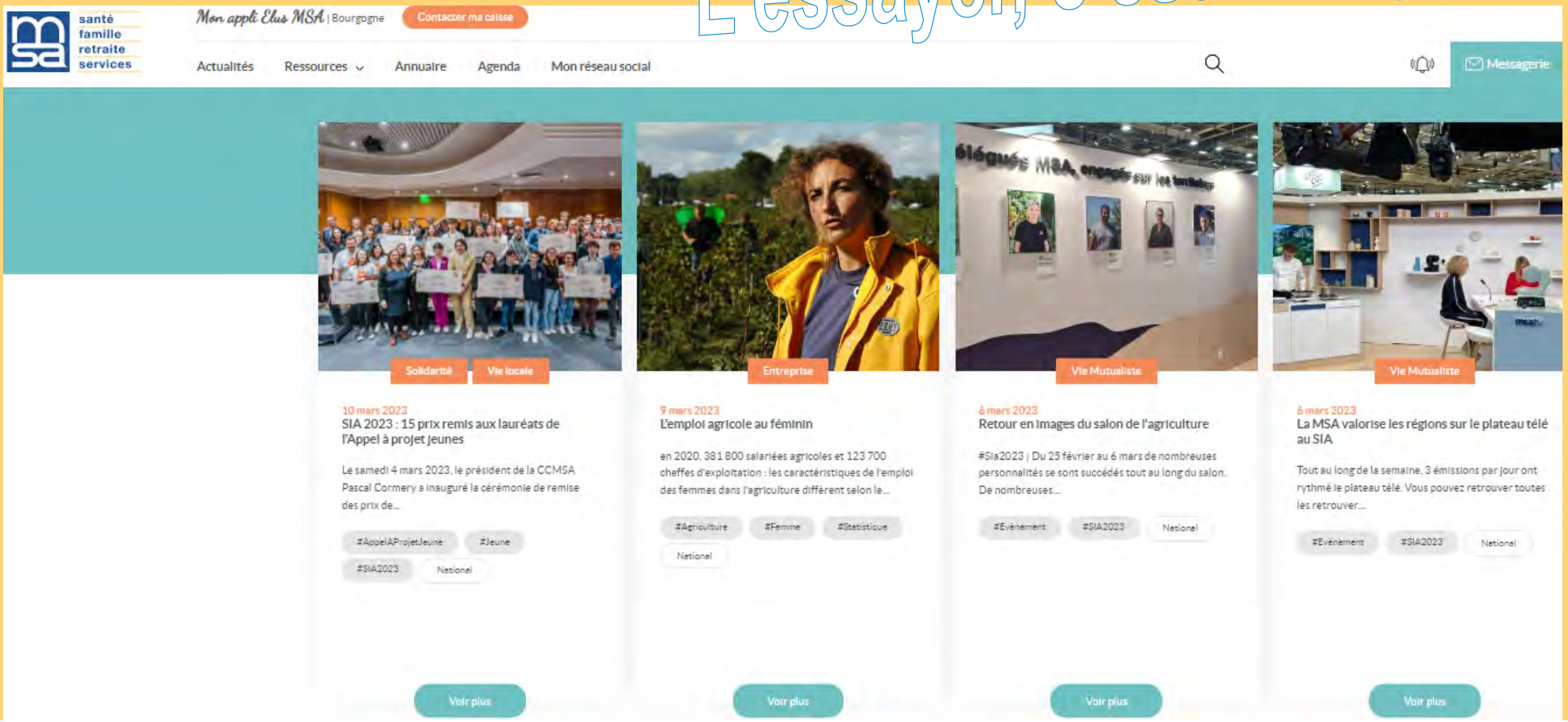

Merci pour votre implication !

Rapport Moral
du Président

1 - Prises en charge exceptionnelles de cotisations

- **2.900** dossiers éligibles au dispositif « PEC Résilience » (crise Ukrainienne)
- **14,9 M €** alloués pour l'ensemble des prises en charge (résilience, gel, crise porcine…)

2 - Plan « Mal-être » en Bourgogne… vers une mobilisation coordonnée

- Comité plénier
- Comité technique
- Réseau Sentinelles

Les objectifs :

- Mieux connaître
- Mieux prévenir
- Mieux repérer et orienter
- Mieux accompagner et prendre en charge

3 - Les actualités législatives

- Une retraite NSA calculée sur les 25 meilleures années de revenu à compter du 1er janvier 2026.

3 - Les actualités législatives

- La réforme des retraites
  - Âge légal de départ à 64 ans
  - Accélération de la durée d'assurance

- Mise en œuvre à compter du 1er septembre 2023

- Service en ligne « suis-je concerné ? »

3 - Les actualités législatives

- La déclaration fiscale et sociale unifiée
  - Concerne les chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole ou cotisant de solidarité déclarant leurs revenus en ligne auprès de l’administration fiscale
  - Simplification des démarches administratives

4 - Les perspectives

- L’évolution de notre accueil téléphonique
  - Création de 3 numéros de téléphone pour des domaines ciblés :

Action Sanitaire et Sociale	**03 80 63 22 73**
Recouvrement / Contentieux	**03 86 47 37 70**
Santé Sécurité au Travail	**03 80 63 22 02**

4 - Les perspectives

- La loi d’orientation et d’avenir agricoles (niveau national)
- « Imaginer demain - agir maintenant » (niveau régional BFC)

4 - Les perspectives

- Les élections MSA 2025
  - Dates de la période de vote :
    du lundi 5 au vendredi 16 mai 2025
  - Date du dépouillement du scrutin :
    jeudi 22 mai 2025

- Le plan stratégique 2025-2030

Rapport Moral
du Président

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE

MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 31 JANVIER 2022

LES 7 CHANTIERS PRIORITAIRES POUR 2023

Olivier DAMAISIN
Coordinateur national interministériel

Orientations de la mission de coordination interministérielle du plan et nouvelles pistes pour la deuxième année

- **Rapport d'Olivier DAMAISIN - 1er décembre 2020**
- **Rapport (Sénat) de Françoise FERAT et Henri CABANEL – 17 mars 2021**
- **Un constat partagé :**
  - ✓ **Beaucoup d'actions sont mises en place par de nombreux acteurs et structures pour repérer et accompagner les situations de mal-être et prévenir le suicide en agriculture.**

  Mais :

  - ✓ **Il manque un diagnostic national des actions déployées sur les territoires ;**
  - ✓ **Il manque une coordination nationale et locale de ces mesures.**

Orientations de la mission de coordination interministérielle du plan et nouvelles pistes pour la deuxième année

- **La feuille de route interministérielle de la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté – 23 novembre 2021**
- **La circulaire interministérielle relative aux modalités de pilotage de la feuille de route – 3 février 2022**

❑ **Démarche INTERMINISTÉRIELLE : Agriculture, Santé, Travail, Solidarité**

❑ **Démarche DÉCLOISONNÉE : Etat et ses opérateurs, collectivités, organisations professionnelles et syndicales, organismes de protection sociale, associations, ….**

❑ **Démarche PARTAGÉE entre le Pilotage national et la Gouvernance départementale**

Orientations de la mission de coordination interministérielle du plan et nouvelles priorités pour la deuxième année

Acquis des travaux de la 1ère année :

- **Mise en place de la gouvernance nationale :**
  - **Comité de suivi et de coordination interministériel de la feuille de route**
  - **Comité de pilotage national**
- **Structuration de la gouvernance départementale :**
  - **Comité départemental dédié au mal-être agricole**
  - **Comité technique : instance opérationnelle**
  - **Désignation des différents référents et du chef de file (comité technique)**
- **Mise en place de 7 chantiers structurants.**

Chantier 1 : Prévenir les actes suicidaires

Objectif : Mise en œuvre en agriculture de la stratégie nationale de prévention du suicide

- Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel)
  - Sentinelles
  - Coordination des numéros d'appel
  - VigilanS
  - Saisine de la HAS pour des recommandations de bonnes pratiques sur la prévention, le repérage et la prise en charge des conduites suicidaires des exploitants et salariés agricoles
- A développer
  - Travaux sur la prévention de la contagion suicidaire
  - Amélioration prise en charge psychologique (à lancer)

Chantier 2 : Faciliter l'accès aux droits

Objectif : Lever les obstacles spécifiques à l'accès aux droits

Le bilan (en cours) des questionnaires reçus permettra de faire le point

- Déjà intégré dans la feuille de route (rappel) :
  - Accès aux droits sociaux pour les exploitants et salariés agricoles les plus précaires : RSA, prime d'activité,…
  - Accès aux droits économiques
  - Accès à la justice
- A développer :
  - **Les prestations aux familles endeuillées**
  - **Sécurité des personnes et des biens**

Chantier 3 : Absorber les chocs sur le revenu

Objectif : Adapter l'étalement des dettes et les dispositifs de prise en charge, notamment des cotisations sociales, à la variabilité du revenu agricole en cas de difficultés conjoncturelles

- Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel):
  - Mesures d'urgence de prise en charge des cotisations pour faire face aux crises
  - Possibilité d'étaler davantage les échéanciers de paiement des cotisations
  - Calcul des cotisation (année n) : reporté en 2023
- A engager
  - **Amélioration des procédures de paiement des dettes**

Chantier 4 : Mieux reconnaître les maladies professionnelles

Objectif : Améliorer la prise en charge au titre des accidents du travail ou des maladies professionnelles des pathologies psychiques liées au travail et leurs conséquences (suicides ou tentatives), pour les salariés comme pour les agriculteurs.

- Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel) :
  - Elaboration de recommandations par l'ANSES à destination des Comité régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles.
- A développer :
  - **Lever les freins à la déclaration**
  - **La prévention de la santé et sécurité et la qualité de la vie au travail en agriculture (cf. les deux chantiers suivants)**

Chantier 5 : Mieux prendre en compte la Santé, la sécurité et la qualité de la vie au travail

- **Objectif :** Intégrer la préoccupation de prévention du mal-être (RPS) dans la politique de santé et sécurité au travail pour les salariés et les agriculteurs

- Déjà engagé » dans le cadre de la feuille de route (rappel)
  - Suivi des volets agricoles des PRST
  - Plan santé-sécurité au travail 2021-2025 de la MSA
  - Charte emploi pour l'accompagnement de la filière « Agriculture Agro-Alimentaire Pêche » signée en février 2022 au SIA par l'Etat et les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentatives
  - Intégration dans l'enseignement agricole

- A poursuivre :
  - **Développer une politique de qualité de vie au travail en région : MSA, ARACT,…**

Chantier 6 : Concilier vie personnelle et familiale, et vie professionnelle

Objectif : « des exploitations viables mais aussi vivables » (Marc Fesneau)

- Ouvert dans le cadre de la feuille de route suite au dernier CNP
  - Développer la charte de la parentalité en agriculture
  - Prévention des addictions
  - Prévention des violences intrafamiliales

- A engager
  - **Développer une politique de qualité de vie au travail compatible avec les aspirations personnelles.**

Chantier 7 : Mieux accompagner des transitions agricoles

Objectif : Mieux gérer les transitions agricoles pour diminuer les risques psycho-sociaux qu'elles génèrent

- Déjà engagé dans le cadre de la feuille de route (rappel) :
  - Amélioration du dispositif Area et évolution éventuelle des règles européennes.
  - Expertiser les dispositifs facilitant la transition vers la retraite et l'accompagnement d'un jeune qui souhaite s'installer (reporté en 2023)
- À engager :
  - **Accompagnement des transmissions**
  - **Evolution des métiers agricoles**
  - **Appui à la fonction d'employeur des exploitants agricoles**
  - **Réingénierie de la réglementation agricole**
  - **Accompagnement du changement face aux mutations de l'agriculture**

Merci pour votre attention.

Besoin de précisions ?

santé
famille
retraite
services

ELECTION 2023

Administrateur du 3ème collège – Département 89

CR MSA de Bourgogne

MSA de BOURGOGNE

Département : YONNE

Assemblée Générale du 28 avril 2023

3ème COLLEGE – Département 89

PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS

EMARGEMENT	
Nombre de délégués du 3ème collège inscrits sur la liste d'émargement	28
Nombre de votants constatés par les émargements	**a** 3

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES	
1 - Enveloppes vides	0
2 - Enveloppes invalides (différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	0
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	0
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	0
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	0
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(**b**) 0
Suffrages valablement exprimés (c = a – b)	(**c**) 3

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT		
NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)
DELAGNEAU Veronique	3	23/12/1963

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

Si le nombre de suffrages exprimés (c) est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus 1 **= (c / 2) + 1**
(exemple : soit 80 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 80/2 +1=41)
Si le nombre de suffrages exprimés est impair, il convient de **prendre le chiffre immédiatement inférieur**, de le diviser par 2 et d'ajouter 1
(exemple : soit 81 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 80/2 +1 = 41)

Pour le présent scrutin, la majorité absolue est de : ..... 2 .....voix

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont en conséquence proclamés élus :

Nom – Prénom	Nombre de voix obtenues
DELAGNEAU Veronique	3

Nombre de sièges restant à pourvoir à l'issue du 1er tour : 0

En conséquence : (rayer l'une des deux mentions ci-dessous)

- il n'y a pas lieu de procéder à un second tour de scrutin
- ~~il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin pour .....sièges~~

2 EME TOUR DE SCRUTIN

Candidats ayant déclaré se désister :

EMARGEMENT	
Nombre de délégués du 3ème collège inscrits sur la liste d'émargement	
Nombre de votants constatés par les émargements	**a**

DECOMPTE DES SUFFRAGES EXPRIMES	
1 - Enveloppes vides	
2 - Enveloppes invalides (surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance)	
3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	
4 - Enveloppes contenant exclusivement un bulletin blanc	
5- Enveloppes contenant un ou des bulletins en faveur d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	
Total des enveloppes annulées (total 1 à 5)	(**b**)
Suffrages valablement exprimés (c = a – b)	(**c**)

SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CANDIDAT		
NOM PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	DATE DE NAISSANCE (*)

(*) il n'est utile d'indiquer la date de naissance qu'en cas d'égalité du nombre de voix obtenu par 2 ou plusieurs candidats. Dans ce cas, s'il ne reste qu'un siège à pourvoir, le plus âgé est déclaré élu.

En cas d'égalité des suffrages exprimés pour le dernier siège à attribuer, le candidat le plus âgé est proclamé élu

Sont en conséquence déclarés élus à la majorité relative au 1er ~~2ème~~ tour :

DELAGNEAU Veronique

ADMINISTRATEUR ELU
DELAGNEAU Veronique

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire, a été rédigé le 28 avril 2023 à 13 h ~~05~~ A Beaune

	Nom - prénom	signature
Président	DAPVRIL Helene	
Assesseurs	Nadine Barlot	Barlot

santé
famille
retraite
services

ELECTION 2023 - Administrateur du 3ème collège – Département 89

CR MSA de Bourgogne

MSA de BOURGOGNE

Département : YONNE

Assemblée Générale du 28 avril 2023

3ème collège

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT DE L'URNE N° 1

A remplir avant l'ouverture de l'urne :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste d'émargement :	28
Nombre de votants constaté par les émargements :	3 **(A)** ...

A remplir après le vidage de l'urne

Nombre d'enveloppes, conformes ou non, trouvées dans l'urne :	(D) .....3.....
Nombre de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne :	(E) .....0.....

Enveloppes de vote à annuler pour calcul des suffrages valablement exprimés: (B)

N.B. : - le ou les bulletins contenus dans une enveloppe annulée doivent être **agrafés** à cette enveloppe
- sur chaque enveloppe et bulletin annulés, l'assesseur devra **indiquer la cause d'annulation** en utilisant les codes ci-dessous
- une enveloppe comportant plusieurs causes d'annulation ne compte que pour une annulation

	Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés ⇓ ⇓	
CODES 1 – Enveloppes (conformes) vides	.....	Total ...0...
2 – Enveloppes invalidées trouvées dans l'urne : surchargées ou différentes de celles fournies pour le vote ou portant un signe de reconnaissance	.....	Total ...0...

3 - Enveloppes contenant exclusivement un ou des bulletins désignant une ou des personnes n'étant pas candidates ou dont les candidatures ont été déclarées irrecevables	.....	Total..0.....
4– Enveloppes contenant exclusivement un (ou des) bulletin(s) blanc(s)	.....	Total ...0.....
5– Enveloppes contenant un ou des bulletins désignant un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir	.....	Total ...0.....
TOTAL DES ENVELOPPES DE VOTE ANNULEES (Total 1 à 5)	**(B)**	. 0

N-B : - Une enveloppe conforme contenant deux bulletins identiques (conformes et sans surcharge) n'est pas annulée mais lors de l'analyse des bulletins, le suffrage exprimé ne comptera que pour un dans les voix recueillies pour le candidat

Nombre de suffrages valablement exprimés : **C = A moins B** **(C)**.....3.....

Décompte des voix recueillies par chaque candidat (analyse des bulletins) :

- *sur les bulletins où figurent des candidatures regroupées, ne sont pas pris en compte les noms des candidats qui ont été rayés*

Nom du candidat	Emplacement pour le comptage selon la méthode des bâtons ou des carrés	Nombre de voix obtenues
M / Mme DELAGNEAU Veronique		3
M / Mme		
M / Mme		

Nom des assesseurs ayant assuré le dépouillement — Signature

M / Mme. ....Nadine Bardet.....

M / Mme.....

M / Mme.....